



- :: :: :: -

CONSEIL MUNICIPAL

- :: :: :: -

- 9 FEVRIER 2016 -

Mady Martinelli

Sténotypiste de Conférences

123 rue de Paris

78470 St Rémy les Chevreuse

☎ 01 30 47 48 00 / 📞 06 07 65 75 81

mady.martinelli@wanadoo.fr

SOMMAIRE

♦ Approbation du compte rendu du 15 décembre 2015	2
FINANCES	5
DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2016	5
01 - Débat d'orientation budgétaire 2016 - Commune	5
02 - Débat d'Orientation Budgétaire 2016 - Pompes funèbres.....	25
HABITAT.....	26
2 Bis – Autorisation aux représentants de la ville à la Semaba d'approuver la cession par la Semaba de la totalité de son patrimoine locatif social	26
AMENAGEMENT URBAIN	40
TERRAIN SARRAIL	40
03 - Information sur l'enquête publique préalable au déclassement des deux voies communales situées sur le terrain Sarrail	40
04 - Déclassement des deux voies communales situées sur le terrain Sarrail	40
05 - Autorisation donnée à Mme le Maire de proposer en priorité la cession au propriétaire de la parcelle Arn° 99, de la portion du sentier des Sablons qui jouxte sa propriété, soit 143,80 m ² au prix de 125 000 €.....	40
COMMISSION D'INDEMNISATION AMIABLE TRAVAUX LIGNE 15 ET LIGNE 14	42
06 - Désignation représentants de la commune de Bagneux	42
SYNDICATS INTERCOMMUNAUX	42
SIGIEF	42
07 - Modification des statuts du Sigief	42
CITOYENNETE ET VIE DES QUARTIERS	43
ANIMATION GLOBALE ET COORDINATION ET ANIMATION COLLECTIVE FAMILIALE	43
08 - Approbation des conventions d'objectifs et de financement avec la CAF des Hauts-de-Seine, relatives aux prestations de service « animation globale et coordination » et « animation collective famille » des deux centres sociaux et culturels – approbation des avenants aux conventions d'objectifs et de financement avec la Caf Modifiant le mode de calcul de la prestation de service « animation collective famille - autorisation donnée à Mme le Maire de les signer.....	43
ÉDUCATION	43
CARTE SCOLAIRE	43
09 - Révision de la sectorisation scolaire du premier degré de l'enseignement public à Bagneux	43
PETITE ENFANCE	44
PRESTATION DE SERVICE DU LIEU D'ACCUEIL ENFANTS-PARENTS	44

10 - Acceptation de l'avenant à la convention d'objectifs et de financement à passer avec la caisse d'allocations familiales des Hauts-de-Seine relatif au lieu d'accueil enfants-parents et autorisation donnée à Mme le maire de le signer	44
CULTURE.....	45
11 - Acceptation de la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens à passer avec l'association « le plus petit cirque du monde – centre des arts du cirque et des cultures émergentes » et autorisation donnée à Mme le Maire de la signer.....	45
TARIFS.....	46
JEUNESSE.....	46
12 - Fixation des tarifs spectacles de la direction de la jeunesse à compter du 22 février 2016	46
CENTRE MUNICIPAL DE SANTE	47
CREATION D'UN CONSEIL LOCAL DE SANTE MENTALE	47
13 - Acceptation de la convention de partenariat avec le groupe hospitalier Paul Guiraud, l'agence régionale de santé et l'établissement public de santé Érasme pour la création d'un conseil local de santé mentale et autorisation donnée à Mme le maire de la signer.....	47
CONVENTION DE FINANCEMENT DE REMBOURSEMENT DES VACCINS	47
14 - Acceptation de la convention de financement de remboursement des vaccins à passer avec la caisse primaire d'assurance maladie des Hauts-de-Seine et autorisation donnée à Mme le Maire de la signer	47
PERSONNEL	47
MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS.....	47
15 - Création d'un emploi de médecin de 1 ^{ère} classe à temps non complet à hauteur de 17 heures hebdomadaires pour la Direction de la petite enfance.....	47
16 - Création d'un emploi d'attaché – coordonnateur administratif de la Petite Enfance – pour la Direction de la Petite enfance	47
VOEU	48
18 - Vœu de la majorité municipale concernant la condamnation de prison à l'encontre de 8 militants syndicaux de Goodyear.....	48



CONSEIL MUNICIPAL
- MARDI 9 FEVRIER 2016 -

(La séance est ouverte à 20 h 40 sous la présidence de Mme Amiable.)

Mme le MAIRE. - Chers collègues, Mesdames et Messieurs, bonsoir. Je vous propose de commencer notre séance du Conseil municipal.

Je passe tout de suite la parole à Yasmine Boudjenah pour l'appel.

Mme BOUDJENAH. - Bonsoir.

Mme Yasmine Boudjenah procède à l'appel...

AMIABLE Marie-Hélène, présente

BOUDJENAH Yasmine, présente

MOUTAOUKIL Aïcha, présente

DAVID Bernadette, présente

ROMERO AGUILA Roberto, présent

SEISEN Nadia, présente

MEKER Pascale, présente

PAYEN François, présent

DIMBAGA Sidi, présent

TALLA Irène, présente

HADDAD Mouloud, présent

LE THOMAS Alain, présent

DIEME Claudette, absente, pouvoir à Alain Le Thomas

PINARD Jean-Louis, présent

BESSON Jean-Marc, présent

OUALLI Djedjiga, absente, pouvoir à Françoise Hours

BORLANT Alain, présent

BALUTCH Nouraqa, absent, pouvoir à Aïcha Moutaoukil
ALEXANIAN Patrick, absent, pouvoir à Bernadette David
HOURS Françoise, présente
DARD Catherine, présente
REYNAUD Michel, présent
FAUVEL Élisabeth, absente, pouvoir à Nadia Seisen
TUDER Bruno, absent, pouvoir à Michel Reynaud
KONÉ Justin, présent
CARTERON Laurent, présent
CHAMI-OUADDANE Nezha, présente
CALICE Jean-Max, absent, pouvoir à Yasmine Boudjenah
FRESSE Ludovic, présent
CILLIERES Hélène, présente
RONDEPIERRE Louise, absente, pouvoir à Mouloud Haddad
GABIACHE Claire, présente
ZANI Saïd, présent
POURTAUD Michèle, absente, pouvoir à Jean-Luc Rousseau
MARTIN Patrice, absent, pouvoir à Saléha Gargari
GARGARI Saléha, présente
ADELAÏDE Anna, absente
HUET Dominique, présente
ROUSSEAU Jean-Luc, présent
Le quorum est atteint Madame le Maire.

Mme le MAIRE. - Merci.

◆ **Approbation du compte rendu du 15 décembre 2015**

Mme le MAIRE. - Y a-t-il des remarques ?

Monsieur Rousseau.

M. ROUSSEAU. - Merci Madame le Maire de me donner la parole sur l'approbation du compte rendu du 15 décembre 2015.

Notre groupe n'était pas présent à ce Conseil municipal. De ce fait, il nous est difficile d'approuver ce compte rendu au vu de remarques que je vais faire.

Certes, notre position ne concerne pas les points importants de ce Conseil municipal. À la lecture de celui-ci, nous n'avons pas de remarques particulières sur les points traités vu que nous étions absents.

En revanche, nous avons été choqués par des interventions de deux élus de l'opposition municipale. Je ne reprendrai pas le côté rocambolesque de la phase d'élection des conseillers à la métropole du Grand Paris et au territoire, mais je m'arrêterai particulièrement sur les éléments de jugement liés à notre absence. De quel droit ?

Nous n'avons pas à être jugés au sein de ce Conseil municipal. Nous n'avons pas de leçon à recevoir. Nous avons des valeurs et nous représentons dignement les citoyens de notre ville.

Quant à notre absence à ce Conseil ou dans les autres instances, nous avons par correction l'habitude de nous excuser auprès de l'administration ou de Mme le Maire.

Merci, Madame le Maire.

Mme le MAIRE. - Monsieur Zani.

M. ZANI. - Merci Madame le Maire.

Mesdames, Messieurs, chers collègues, bonsoir.

Le compte rendu de la séance du Conseil municipal qui s'est tenu le 15 décembre 2015 comporte quelques oublis qu'il est nécessaire de régulariser.

Page 5, il s'agit d'un arrêt du Conseil d'État du 10 juillet 2015 et non du 10 juillet 2005 qui tombe un dimanche où les magistrats, comme tout un chacun, se reposent.

Il est transcrit toujours en page 5, je cite...

Mme le MAIRE. - Nous allons prendre vos remarques les unes après les autres pour voir si nous sommes d'accord.

Nous vérifierons avec l'enregistrement. Si c'est valable, nous modifierons.

M. ZANI. - Il est transcrit toujours en page 5, je cite : « le Maire : *« aucune disposition législative ou réglementaire ni aucun principe n'imposent la présence d'un isolement... »*, etc.

Ma réplique est absente du contenu du rapport. Elle dit en ces termes : *« le vote secret est par définition secret, donc pas de texte inutile. Cependant, les textes interviennent lorsque le secret du vote est violé »*.

Mme le MAIRE. - Que proposez-vous comme modification ?

M. ZANI. - Ma phrase n'y est pas.

Mme le MAIRE. - C'est vous qui le dites.

M. ZANI. - Mes réserves concernent les absences de certaines phrases employées qui ne sont pas retranscrites.

Mme le MAIRE. - Nous vérifierons les bandes. Étant donné que vous avez engagé une procédure en justice, nous n'allons pas modifier sans vérifier.

M. ZANI. - Bien sûr. Vous verrez.

Page 7, il est transcrit :

Mme le MAIRE. - : « je vais essayer d'être digne de ce mandat collectif ».

M. ZANI. - « Je ne vous ai pas menti. L'intervalle entre ces deux échanges n'est pas mentionné et se définit ainsi ».

M. ZANI. – « Pardonnez-moi, Madame le Maire, je n'ai pas entendu le nombre de voix que vous avez obtenues ».

Cette phrase n'y est pas.

Le Maire. - « 36 voix ».

D'où ma réponse : « Je ne vous ai pas menti ». Cela paraît cohérent.

Mme le MAIRE. - Nous allons vérifier.

M. ZANI. - Page 8, il y a un oubli dans les écritures du compte rendu, incontestable celui-ci car on le retrouve distinctement sur la bande sonore de la vidéo que j'ai enregistrée lors de ce Conseil. Je suis prêt à vous la faire écouter. Elle est là.

Mme le MAIRE. - Non.

M. ZANI. - Non parce qu'à chaque fois on vérifie, donc là, on peut la vérifier.

Je dis clairement lorsqu'on m'a interdit de filmer, je cite - et cette phrase que je cite n'y est pas - : « j'ai le droit ». C'est avant que vous déposiez le bulletin dans l'urne, bien sûr. Interdiction réitérée. Je réponds : « j'ai le droit. Je filme pour montrer comment les bulletins sont disposés ». Fin de citation.

Toujours page 8...

Mme le MAIRE. - Vous nous passerez votre vidéo.

M. ZANI. - Tout de suite ?

Mme le MAIRE. - Non.

Monsieur Zani, je vous rappelle qu'il y avait un tel brouhaha à cette séance...

M. ZANI. - Je le conçois, Madame.

Mme le MAIRE. - Nous vérifierons.

M. ZANI. – De toute façon, elle est à la disposition du tribunal, mais j'avoue que le contexte n'a pas permis parfois que ce que j'ai dit soit audible. Je ne mets pas en cause. De toutes les façons, ce sont des choses très simples.

Toujours en page 8, il est noté :

M. ZANI. - « Vous avez deux feuilles, vous en éliminez une ». Il manque le texte de la phrase suivante : « restée bien visible sur la table », c'est-à-dire qu'il manque la feuille qui n'est pas mise dans l'urne et qui est restée bien visible sur la table.

Je fais constater que le bulletin portant mon nom et qui n'a pas été mis dans l'urne est resté face visible sur la table de certains élus.

Je termine page 11 en m'adressant à Mme David, ce n'est pas important mais j'ai dit : « j'aurais fait la même chose que vous » et non pas : « je refais la même chose que vous ».

J'en ai fini.

Mme le MAIRE. - Tout est noté.

Y a-t-il d'autres remarques ?

Mme HUET. - Je ne fais qu'approuver les dires et les remarques de M. Jean-Luc Rousseau.

Mme le MAIRE. - D'accord.

Sur le vote, nous vérifierons les points que vous avez mentionnés. Nous allons approuver le procès-verbal tel que, et nous ferons les modifications s'il y en a au prochain Conseil municipal. Nous regarderons assez vite tous ces éléments.

J'ai compris que ne prenaient pas part au vote M. Rousseau, Mme Pourtaud dont vous avez le pouvoir et Mme Huet.

Monsieur Zani, vous votez pour ?

M. ZANI. - Je vote pour car j'ai fait la remarque par principe.

Mme le MAIRE. - D'accord et le reste des élus vote pour.

Je vous remercie.

FINANCES

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2016

01 - DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2016 - COMMUNE

Mme le MAIRE. - Je vais vous proposer d'engager ce débat sur l'une des questions majeures de notre séance puisqu'il s'agit de notre Débat d'Orientation Budgétaire et donc des choix que nous voulons continuer de porter cette année pour faire avancer notre ville.

Nous proposons de le faire de façon résolue et déterminée, dans un contexte national qui rend de plus en plus compliqués les choix des collectivités locales, singulièrement des communes.

La note pointe bien les contraintes que font peser sur l'investissement les baisses de dotations désormais inscrites dans la durée. Nous le pressentions, l'Association des Maires de France et la Banque postale le confirment dans une enquête conjointe, la baisse des dotations a déjà un impact négatif élevé sur l'investissement et l'emploi, donc sur la croissance.

En touchant au cœur les plus gros investisseurs publics, et notamment les communes plus encore que les autres collectivités, ces mesures contribuent à appauvrir les territoires, notamment les services publics locaux.

D'après l'Association des Maires de France, les perspectives laissent présager d'un recul annuel de 8 % des investissements du bloc communal jusqu'en 2017.

Gilles Carrez, Président de la commission des finances de l'Assemblée nationale parle, lui, d'une baisse de 10 % par an. Or, rappelons-le, l'investissement public repose encore, pour plus de deux tiers, sur les collectivités locales.

Si la diminution de la dotation générale de fonctionnement n'est pas remise en cause cette année (elle représente - 3,67 milliards par an entre 2015 et 2017 après plusieurs années de gel et de baisse depuis 2010), cela portera la baisse globale à un montant cumulé de 28 milliards pour les collectivités. Les communes en supportent 70 %. Cette baisse imposée de la dépense publique a bien sûr et avant tout des conséquences financières.

C'est ce qui fait qu'en 2015, la très grande majorité des maires s'est mobilisée contre ce choix de faire porter aux communes l'essentiel de la baisse des moyens, donc des dotations aux

collectivités. Ce sont en effet plus de 20 000 communes et intercommunalités, dont Bagneux, qui ont voté la motion de soutien à l'Association des maires de France l'an dernier, et plus de 130 000 personnes qui ont signé l'appel à la mobilisation du 19 septembre dernier dans le pays.

On voit bien que cette logique de réduction de la dépense publique nous mène dans le mur puisqu'en réduisant l'investissement, elle attaque l'emploi et donc la croissance. Nous devons continuer à faire entendre l'impérieuse nécessité d'inverser ces choix, sous peine de faire disparaître les services publics locaux à un moment où les besoins sont justement croissants.

Nous le vivons d'autant plus mal que le gouvernement trouve des moyens pour financer de l'autre côté ce que l'on appelle le Crédit Impôt Recherche et le Crédit Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi ! Et pas des petites sommes... Le crédit Impôt Recherche, qui n'a pas fait la preuve pour l'instant de son efficacité, représente 5,8 Md€ en 2016 ! Et l'on sait que le CICE a donné 40 Md€ aux entreprises alors que, dans le même temps, le chômage continue d'augmenter.

Ainsi, à Bagneux, la dotation globale que nous percevons diminue encore cette année de 700 000 €. La DSU, elle, en revanche, augmente de 500 000 €. D'une part, c'est le signe que, globalement, le niveau de ressources de nos concitoyens diminue et, d'autre part, cela retire à cette dotation de solidarité sa mission principale qui est de soutenir les communes dont les habitants ont le plus de besoins. La DSU finit par compenser en partie la baisse de la principale dotation de l'État... En outre, la DSU reste une contribution précaire, dont le niveau peut varier selon les choix du Gouvernement.

Le contexte financier reste donc difficile pour Bagneux. Il est aussi rendu incertain par la mise en place de la Métropole du Grand Paris et de notre nouveau territoire de 11 communes qui s'appellera Vallée Sud Grand Paris dont les financements sont loin d'être assurés. Les transferts de fiscalité entre communes, territoires et la métropole du Grand Paris sont complexes et les moyens restent à finaliser.

Les débats en cours au sein de la Métropole sur les outils de péréquation accroissent encore les incertitudes pour une ville comme la nôtre, puisque, je vous passe les détails, sur les débats qu'il y a aujourd'hui sur la métropole sur la péréquation financière et sur une partie importante des élus qui ne souhaite pas qu'il y ait de péréquation.

Tous ces éléments expliquent que nous avons choisi de repousser à ce conseil-ci notre débat d'orientation budgétaire. En effet, nous avons besoin de plus de temps pour connaître les montants des diverses dotations. Ce sera chose faite d'ici à notre adoption du budget prévisionnel au mois de mars.

Aux contraintes que nous subissons s'ajoute le poids qui reste élevé de la poursuite des nouvelles activités périscolaires, mais c'est notre choix de continuer à assurer la gratuité de ces temps pour les élèves. Il est bon de le souligner, car 34 % des maires ont déjà opté pour des NAP payants. S'y ajoutent aussi, nous aurons l'occasion d'en discuter lors du point suivant à l'ordre du jour, les difficultés financières de la Semaba, que nous avons prises à bras-le-corps.

Les contraintes budgétaires nous poussent à trouver de nouvelles recettes dans plusieurs directions, tout en faisant des économies, puisque notre objectif reste de mettre en œuvre le projet municipal pour lequel nous avons été élus.

Il est ainsi notable que les 400 nouveaux logements construits et occupés sur la ville, nous

permettront d'augmenter nos ressources de 440 000 €. Ce n'est pas négligeable. C'est même le signe que l'arrivée de nouveaux habitants est bénéfique pour la commune. Mais ayons bien en tête qu'elle augmente aussi nos dépenses comme des ouvertures de classes que nous avons eues sur les 2 dernières années qui imposent évidemment de nouvelles dépenses à notre collectivité.

Dans le même temps, nous pouvons aussi déjà mesurer les effets des dispositions que nous avons prises dans le cadre du remodelage du service public pour tenir compte de nos contraintes budgétaires et faire évoluer les missions des agents en fonction de nos besoins, puisque nous avons réalisé 300 000 € d'économie.

C'est donc dans ce contexte qui reste difficile mais en tenant compte du niveau déjà très élevé de la fiscalité locale que je vous propose de ne pas augmenter les taux d'imposition cette année.

Je le rappelle, un point d'impôt correspond à 255 000 € de recettes supplémentaires, ce qui n'est pas négligeable dans la période. Dans un contexte où le pouvoir d'achat est en berne, rappelons la hausse qui sera votée qui sera de + 1, donc la feuille d'impôt n'indiquera pas zéro. La non-augmentation des taux communaux que je vous propose est donc un choix important et responsable, à contre-courant de bien d'autres communes environnantes.

La ville de Rueil vient de faire savoir qu'elle a ainsi choisi d'augmenter la taxe foncière de 3 % pendant 3 ans, pour faire face à la baisse des dotations pendant la même période. Et je ne parle pas du département des Yvelines, avec lequel notre département espère fusionner, qui a opté pour une explosion de + 66 % de la taxe foncière !

Bien sûr, cela impliquera de ne pas en rabattre sur nos efforts pour pouvoir continuer à répondre aux besoins des habitants, qui vont croissant, notamment en matière de services publics (éducation, culture, sport notamment) et avec l'arrivée de nouveaux Balnéolais.

Notamment parce que, je le rappelle, l'ampleur de la réforme de la dotation générale de fonctionnement, qui a été votée mais qui est reportée dans sa mise en œuvre à l'année prochaine, n'est pas connue. En l'état actuel de la réforme, elle pourrait nous priver de 1 M€ supplémentaire, donc il y a à nouveau des discussions avec les associations d'élus sur cette réforme de la DGF et sur ses conséquences sur une partie des collectivités.

Vous l'aurez aussi noté, je l'ai évoqué rapidement, nous poursuivons la réduction du poids du budget du personnel, à la fois pour dégager des moyens et mieux répondre à de nouveaux besoins de la population. Grâce à l'implication de tous les services, nous avons ainsi déjà réussi à dégager, je le disais 300 000 € d'économies. Nous le faisons en accompagnant chaque agent concerné car les changements de carrière opérés nécessitent de notre part la plus grande attention.

Bien sûr, il est des missions que nous n'avons plus les moyens d'assurer, mais nous ne voulons pas en rabattre sur nos ambitions pour Bagneux. Pour y parvenir, cela va impliquer de réduire encore de 5 % notre volume d'activités et de ne pas augmenter le volume global des subventions consacrées aux associations. Je vous rappelle que nous avons baissé ce montant l'an dernier et que l'on vous propose cette année de ne pas toucher à ce montant, donc de rester en base 0.

Nos priorités municipales sont connues, elles se basent sur nos engagements et nous sommes déterminés à les respecter. Elles font évidemment la part belle aux questions de l'éducation et de la jeunesse, au développement durable, à la prise en compte de l'évolution de la situation des personnes âgées, au cadre de vie. Je pense par exemple au choix attendu et nécessaire d'équiper la commune de 300 corbeilles supplémentaires pour améliorer la propreté de la ville. C'est une

opération importante que nous mènerons cette année.

Je pense également au chantier de la géothermie, qui touche à sa fin - je sais qu'il y a aussi beaucoup de travaux mais c'est bientôt fini, ceux-là en tous les cas - et qui a déjà permis d'avoir près de 5 700 abonnés. Le choix d'une énergie propre fait pleinement partie intégrante de notre projet d'une ville qui innove et qui respire.

De même, notre choix de faire évoluer notre service de maintien à domicile vers une prise en charge de la perte d'autonomie est à la mesure, d'une part, du vieillissement de la population et, d'autre part, de notre attachement à ce que des personnes âgées disposant de peu de moyens puissent rester à leur domicile tout en bénéficiant de services accessibles.

Pour respecter nos engagements tout en tenant compte des contraintes budgétaires, nous sommes donc amenés à reconduire le niveau de nos investissements à l'identique de 2015, ce qui nous permettra de réduire l'encours de notre dette de près de 700 000 €, ce qui est bien sûr un effort important. Il est notable qu'en poursuivant cet effort, le niveau de l'encours de dette à fin 2016 serait ainsi réduit de plus de 3,3 M€ par rapport à 2014 et s'établirait pour 2016 en dessous de 60 M€, donc nous repassons en dessous des 60 M€ et c'est une bonne chose pour le budget de la ville.

C'est dans cet esprit de dégager de nouvelles recettes que nous vendons aussi des terrains, pour y réaliser des programmes de logements (à Sarrail, par exemple, avec un projet innovant en matière de jardins partagés et de sentes qui fait l'objet d'une délibération examinée ce soir) mais aussi des équipements pour les plus petits (rue de Verdun, pour la réalisation du réseau d'assistantes maternelles dans le Nord). Nous en avons un dans le sud à la Fontaine Gueffier, mais nous avons besoin d'un nouvel équipement dans le Nord car, pour les assistantes maternelles qui habitent le nord de la Ville, aller dans le sud est extrêmement compliqué.

Une recette globale d'environ 7 millions, doublée de subventions et de notre sollicitation forte du département dans le cadre de la contractualisation avec la ville (pour une demande à hauteur de 2 millions), cela nous permettrait de maintenir un niveau correct d'investissements ; contractualisation pour laquelle nous sommes en négociation avec le département. C'est une négociation qui n'a pas encore abouti mais voilà ce que nous essayons d'obtenir.

Enfin, le rythme et le volume de constructions que nous entreprenons nous rendent éligibles à ce que l'on appelle la prime aux maires bâtisseurs et devraient nous permettre de recevoir une recette de près de 700 000 €, effective en 2016.

De ce point de vue, je me réjouis que nous ayons réussi, en sollicitant l'intervention de plusieurs parlementaires, à faire échouer le projet de remise en cause de la redevance bureaux sur notre commune. Lors du comité interministériel sur le Grand Paris du mois d'octobre, le premier ministre avait annoncé son intention d'harmoniser la taxe sur l'ensemble de notre département des Hauts-de-Seine au niveau de Paris avec la volonté de rééquilibrer l'est et l'ouest parisien et de baisser le taux de cette taxe dans le Val de Marne et en Seine Saint-Denis. Bien sûr, si l'on pouvait partager l'objectif général, la question, c'est que toutes les villes des Hauts-de-Seine touchant la dotation de solidarité urbaine se retrouvaient mises dans le paquet de toutes les villes des Hauts-de-Seine et Bagneux, ce n'est pas La Défense en termes de recettes.

Nous avons donc suivi au jour le jour le projet de loi de finances rectificative et essayé de faire intervenir de nombreux parlementaires. Ainsi, nous serions passés d'une redevance prévue au départ à 400 € du mètre carré à 92 € du mètre carré c'est tout de même beaucoup mieux si l'on

veut essayer de faire venir de l'emploi sur la commune. Dans le même temps, de l'autre côté de la RD 920, donc à Arcueil et à Cachan, le taux était passé à 50 €. Vous voyez donc bien la différence que cela faisait d'un côté et de l'autre de la N20. C'était très néfaste pour le développement économique de la Ville notamment pour la ZAC écoquartier Victor Hugo ou pour l'avenir du site des Mathurins sur lequel nous souhaitons qu'il y ait de l'activité économique.

Tous ces efforts conjugués nous permettent, d'une part, de trouver de nouvelles recettes et, d'autre part, de réduire nos dépenses qui font que nous pourrions, en 2016, réaliser un certain nombre de travaux dans nos équipements et sur nos voiries. Vous comprendrez que je souligne particulièrement le démarrage de la mise en accessibilité de nos bâtiments communaux. Ce n'est pas tout à fait un démarrage car on a déjà mis en accessibilité des bâtiments communaux mais on a un plan pluriannuel et, cette année, nous allons commencer par un effort financier sensible.

Dans un autre registre, vous noterez l'engagement pour la rénovation sur plusieurs années également de l'Église Saint-Hermeland dont le caractère exceptionnel est relevé par les spécialistes de l'époque gothique. Vous connaissez notre attachement à cette église classée au patrimoine. Nous engageons donc un programme de rénovation et de réhabilitation important de l'Église Saint-Hermeland, de son clocher, de ce qui est visible à l'extérieur. Nous pourrions y revenir dans le détail si vous le souhaitez.

Innovations et entretien de notre patrimoine, accès aux droits et allégement de notre dette, telles sont quelques-unes des priorités de nos orientations 2016.

Nous allons continuer à agir, aux côtés des maires de toute la France pour exiger de l'État d'avoir les moyens de mettre en œuvre nos projets et de répondre plus et mieux aux besoins de nos habitants qui, évidemment, dans cette période difficile nous sollicitent beaucoup à juste titre.

Enfin, et j'en terminerai par-là, c'est une nouveauté liée à l'adoption de la loi NOTRe du 7 août 2015, le débat d'orientations budgétaires doit désormais faire l'objet d'un vote en Conseil municipal.

La DGCL, dans une note adressée au Préfet, nous précise : « le rapport présenté aux élus donne lieu à un débat. Celui-ci est acté par une délibération spécifique, qui donne lieu à un vote. Cette délibération est également transmise au représentant de l'État dans le département.

Pour information, la publication du décret d'application est prévue pour le premier trimestre 2016 », donc la DGCL qui, même si le décret n'est pas encore paru, nous dit que, par mesure de précaution, il vaut mieux l'appliquer tout de suite et donc faire voter le DOB.

Vous ne prenez plus acte comme d'habitude, vous votez pour acter la délibération.

Évidemment, je vous propose de l'approuver ce soir.

Je vous passe la parole.

M. ROUSSEAU. - Merci Madame le Maire.

Débat d'Orientation Budgétaire 2016 : nous ne savons pas si c'est une agréable surprise mais le Débat d'Orientation Budgétaire a bien lieu cette fois-ci au début de l'année de l'exercice en cours.

Toutefois, cela ne veut pas dire que nous avons tous les éléments pour construire le budget primitif.

On a bien compris que l'on devra attendre certainement le courant du deuxième trimestre pour

connaître le montant de certaines dotations.

À la lecture de ce Débat d'Orientation Budgétaire 2016, on perçoit que l'on est loin d'avoir tous les éléments dont certains renvoient à 2017 pour leur mise en œuvre. Comment fonctionner en 2016 ?

De ce fait, vous faites référence dans ce débat à la politique nationale avec le contexte économique qui reste préoccupant, la croissance faible : 1,2 %, l'augmentation du nombre de chômeurs : 10,6 % de la population active. C'est un point que nous pouvons partager.

On pourrait être tenté comme vous le faites comme à l'habitude de tout reporter sur la politique générale et nationale mais nous vous rappelons que certaines décisions se prennent au niveau local.

On ne revient pas dans le détail sur les grandes considérations qui influent sur le budget de notre ville en particulier la baisse des dotations, la mise en place de nouvelles instances dans les collectivités, territoires, métropole du Grand Paris qui nécessitent des ajustements d'organisation et de stratégie.

Les élus locaux de différentes tendances politiques se sont mobilisés en septembre 2015 concernant la réduction des dotations.

Nous rappellerons ici que l'inquiétude des élus locaux demeure pour la gestion de leur collectivité.

On peut considérer cette année 2016 comme année stratégique avec les changements en cours dans les établissements publics et territoriaux MGP et territoire avec la mise en place des compétences obligatoires et facultatives. Deux ans pour définir ces dernières par exemple.

Mais à notre niveau, malgré ces difficultés, tout doit être fait pour sécuriser les finances de la ville.

Vous comprendrez sur ce point en particulier que la situation financière de la SEMABA retient particulièrement notre attention.

Même si nous relevons qu'un plan d'actions apparaît se mettre en œuvre concernant la cession de son patrimoine locatif, on a une proposition de reprise par SA HLM IDF Habitat, à cet instant, nous ne disposons pas d'éléments financiers sur cette reprise de logement locatif et sur la situation économique de la Semaba pour les prochains mois.

Nous n'avons pas vu dans ce document du Débat d'Orientation Budgétaire la référence aux 10 M€ prêtés par la ville. Où en est la planification de ce remboursement ?

La ville avait voté dans son budget primitif 2015 une augmentation de capital de 2 M€ ainsi qu'une subvention de 500 K€ qui serait reconduite en 2016.

Donc vigilance sur la situation de la Semaba.

Nous attendons des éléments concrets sur ce point pour le vote du BP de mars 2016.

En ce qui concerne les orientations politiques municipales, nous relevons également l'intérêt du projet innovant pour notre ville sur la géothermie, même si nous entendons des questions des Balnéolais par exemple sur les coûts de connexion ou les modalités par exemple pour les résidences privées.

Vous écrivez : nos priorités sont confirmées en matière d'environnement et de développement durable, d'éducation et de jeunesse, de solidarité et de citoyenneté, de cadre de vie et de propreté urbaine, de choix inédit du CCAS de créer les conditions de suivi permanent des personnes âgées en perte d'autonomie avec l'évolution de notre service de maintien à domicile. Ce point en particulier retient l'attention de notre groupe et vous l'avez notifié à l'instant Madame le Maire.

Alors comment faites-vous pour nous confirmer à ce jour toutes ces priorités et que cela ne soit pas que des mots ou encore des mots ? Certainement que lors du BP de mars 2016 vous nous parlerez d'arbitrage, mais comment le ferez-vous ?

À ce jour, nous rappelons que l'on n'a pas tous les éléments sur les recettes notamment les compensations liées à la MGP et au territoire encore flous même si cela semble se préciser.

Dans ce document de débat vous restez politique sur le remodelage du service public et son incidence qui générerait une économie de 300 K€. J'ai lu, dans le compte rendu de la commission des finances, un montant différent. Vous nous éclairerez sur ce point. Madame le Maire, pouvez-vous être plus précise sur les modalités qui seront mises en œuvre dans ce cadre ?

Nous suivrons également avec attention et intérêt les subventions allouées aux associations durant cet exercice.

Nous notons une volonté de réduire l'encours de dette durant l'exercice 2016 et de ne pas augmenter les taux de fiscalité durant cette période. Nous rappelons toutefois qu'ils sont élevés.

Nous prenons acte de la tenue du débat et, comme on se doit de voter sur le texte proposé pour ce DOB 2016, ce sera contre au vu des questions posées ou des zones d'ombre évoquées.

Merci Madame le Maire.

Mme le MAIRE. - D'autres interventions ? Monsieur Zani.

M. ZANI. - Merci Madame le Maire.

Ce Débat d'Orientation Budgétaire 2016 s'inscrit dans un contexte économique et social qui pèse de plus en plus lourdement sur l'ensemble des communes françaises.

Vous n'êtes pas sans savoir, Madame le Maire, en votre qualité de membre du bureau exécutif de l'AMF que, cette année encore, les collectivités territoriales subiront une nouvelle réduction des concours financiers de l'État de 3,67 Md€.

Il convient de rappeler que la ponction sur les concours aux collectivités appliquée entre 2015 et 2017 est loin d'être une "contribution au redressement des comptes publics", comme cela a été annoncé, mais elle a pour finalité de financer environ 20 % des 50 Md€ d'allègements fiscaux et sociaux planifiés dans le cadre du plan de relance de la compétitivité dit « pacte de responsabilité et de solidarité ».

En 2016, petit allègement qui fait passer la baisse des dotations de l'État à 3,3 Md€ grâce à la prise en charge, par le gouvernement, de certaines mesures nouvelles, dont Bagneux pourra bénéficier, au 1^{er} rang duquel :

- La création d'un fonds d'aide à l'investissement doté de 120 M€ de crédit de paiement ; Un montant bien symbolique au regard de la chute des investissements du bloc communal qui s'élève à moins 65 Md€ entre 2013 et 2015 selon une source de la banque postale ;

- Le surplus de la Dotation Générale de Fonctionnement accordé à la Métropole du Grand Paris, ce qui représente 113 M€ ;
- La Majoration du Fonds de Compensation de la TVA issue de l'éligibilité des dépenses d'entretien des bâtiments et de voirie et des investissements relatifs au haut débit.

Comme l'an dernier, en 2016, c'est la DGF, support de la contribution au redressement des comptes publics, qui absorbe l'essentiel de la baisse globale. Résultat : Bagneux voit baisser sa dotation forfaitaire de 1,26 M€ et bénéficiera d'une valorisation de ses dotations entre 500 à 700 000 € résultant de la répartition, des concours communaux, répartition qui met l'accent sur la péréquation verticale par le biais d'un indice synthétique, c'est-à-dire par la Dotation de Solidarité Urbaine, dans le but de neutraliser chez les plus défavorisés le poids de la baisse globale.

La comparaison des recettes de fonctionnement du DOB 2016 par rapport au budget primitif de 2015 laisse à penser que notre ville ne devrait pas être trop impactée par la baisse de la Dotation Forfaitaire, qui devrait être compensée par la hausse de la :

- la DSU (+500 000 €) ;
- L'augmentation du Fonds de Solidarité de la région Île-de-France (entre 100 000 et 200 000 €) ;
- la majoration du produit fiscal liée à l'augmentation du nombre logements (400 000 €) ;
- Et enfin la revalorisation cadastrale (290 000 €).

En matière de dépenses de fonctionnement, évolution est synonyme d'intelligence. Mon collègue Patrice Martin n'a pas prêché dans le désert en vous alertant, à chaque occasion, de rationaliser l'organisation des ressources humaines en recherchant des pistes d'optimisation. L'écoute permet, enfin, des économies nettes, de personnes qui devraient d'ici quelques années faire porter à 60 % les dépenses de personnels par rapport aux dépenses réelles de fonctionnement.

Il est à noter, Madame le Maire, que la création du nouvel Établissement Public Territorial, et je profite pour vous féliciter à l'élection au poste de 2^e vice-présidente, pourrait engager notre ville à lui verser 400 000 € pour compenser les déficits de fonctionnement de Sud de Seine, au sein de laquelle vous assuriez la présidence.

Concernant les subventions d'investissement versées par le Conseil Départemental, vous tablez sur un niveau de recette annuelle de 2 M€ entre 2016 et 2018 sans prendre en considération que le Conseil Départemental, dont vous êtes, également, l'élue Madame le Maire, subit, aussi des contraintes budgétaires conséquentes. Question : sur quoi repose votre confiance pour croire que la subvention, qui nous est accordée par le Conseil général, augmentera de 1 M€, c'est-à-dire de 100 % ?

Pour terminer, j'observe que l'augmentation du capital de la Semaba prévu en 2015 n'a pas été réalisée. Question : pensez-vous reporter cette augmentation sur 2016 dans un contexte d'une reprise de l'activité de gestion locative par HLM IDF HABITAT ?

Malgré le décalage par rapport à la réalité des besoins, un satisfecit pour Bagneux éligible à la prime de 700 000 € accordée aux maires bâtisseurs en 2016. Bagneux avec un «B» comme Bouygues.

En conclusion, même en tenant compte de ce contexte général peu favorable, nous nous attendions à des propositions innovantes et durables dans le DOB 2016, pour amorcer celui de 2017 et ceux des années qui suivent, du fait des cessions de terrains à hauteur de 7 M€.

La conclusion se caractérise par une grande inquiétude quant à votre capacité à engager des grands chantiers d'urbanisme dans la ville, sans mettre en péril les finances de la ville et les impôts des contribuables balnéolais, si justement pressentie par la Chambre Régionale des Comptes en 2014.

Je vous remercie.

Mme le MAIRE. - D'autres interventions ?

Mme DAVID. - Je vais intervenir au nom du groupe Front de gauche communiste et citoyens.

Je remercie tout d'abord les services pour la clarté et la qualité de la note. Elle nous permet un débat de fond malgré le flou de la période actuelle entre la réforme de la DGF repoussée à 2017 et la mise en place bien compliquée de la Métropole du Grand Paris. De plus, permettez-moi de douter de la mise en place de la réforme de la DGF en 2017 à la veille des présidentielles et des législatives.

Je ne vais pas revenir trop longuement sur la poursuite de la baisse des dotations. Mme le Maire y est revenue longuement dans son introduction. Je retiens une fois encore que la ville recevra moins de dotation de l'État en 2016. La baisse continue pour la troisième année consécutive après des années de gel.

Une fois encore les dotations de péréquation qui devraient donner plus de moyens à une ville comme la nôtre où les besoins des habitants sont forts vont juste permettre de limiter notre baisse de dotation : au lieu de perdre 1,2 M€ de dotation, nous n'en perdrons que 750 000. C'est une hausse de dotation que cette péréquation devrait permettre, pas juste en gros de limiter la casse.

Ce n'est évidemment pas ainsi que les villes pourront répondre aux besoins de leurs habitants. Ce n'est pas non plus comme cela que les villes pourront participer à l'investissement public qui crée des emplois. Plusieurs rapports soulignent bien les effets nocifs de cette baisse de dotation aux collectivités pour l'économie de notre pays notamment la note de l'AMF et de la Banque postale estiment ainsi une baisse des investissements de 6,6 % en 2015.

Je vais citer aussi un autre rapport sur les effets de la baisse des dotations, celui du député Front de gauche Nicolas Sansu qui a même été censuré par le bureau de l'Assemblée Nationale. Peut-être mettait-il trop en évidence, en plus de la baisse des dotations, une baisse des investissements qui rejaillit sur toute l'activité économique, les risques que ces baisses font peser sur nos services publics et leur qualité. On est loin en tout cas de la transparence démocratique.

Les conséquences de ces baisses de dotations n'avaient pas été anticipées par quelque étude que ce soit et, visiblement, on ne souhaite pas qu'elles soient évaluées. C'est un comble !

Avant d'en arriver aux choix proposés pour notre budget 2016, je vais dire très rapidement un mot sur la grande vigilance qui sera la nôtre pour que la mise en place de notre territoire Val de Sud Grand Paris et de la Métropole du Grand Paris demeure bien une opération neutre

budgétairement comme on nous l'a annoncé et ne vienne pas rapidement grever plus encore le budget de notre commune.

Nous serons très vigilants aussi d'ailleurs pour que la mise en place de cette Métropole avec des territoires plus grands que les anciennes communautés d'agglomération et la métropole au-dessus de tout cela répondent bien aux objectifs annoncés de réduire les inégalités territoriales en répondant mieux sur le terrain au besoin des habitants.

À Bagneux, il nous a fallu réfléchir afin de faire au mieux pour nos habitants avec le budget qui nous est annoncé. Il n'est pas dans nos habitudes de baisser les bras.

Sans tout détailler, je vais donc me permettre de mettre en avant quelques orientations de budget que je vais soutenir avec force. Tout d'abord, je tiens à noter que ce budget, malgré les difficultés qu'il a pour trouver un équilibre dans la période actuelle, me paraît raisonnable et responsable.

Raisonné pour les Balnéolais puisqu'il n'y aura pas de hausse des taux des taxes locales par notre municipalité pas de hausse afin de ne pas peser sur le pouvoir d'achat de nos contribuables déjà bien mis à mal au niveau national. C'est une bonne chose car nos taux sont élevés, on le sait tous, même si cela va à nouveau demander à nouveau beaucoup d'efforts aux services de la ville qui en ont déjà fourni de nombreux.

Responsable aussi par sa volonté de continuer à diminuer l'encours de notre dette. Celle-ci est passée de 63 M€ fin 2014 à 60,3 M€ fin 2015 et notre volonté est de la faire passer en dessous des 60 M€ à la fin de l'année 2016.

Je partage cette volonté marquée depuis plusieurs années de poursuivre le développement de notre ville tout en sécurisant ses finances. C'est un gage de crédibilité.

Je remercie à nouveau nos services, la direction générale et le service financier, pour le travail mené dans ce domaine.

Ce budget demeure ambitieux car nos priorités y sont bien confirmées.

J'évoquerai par exemple l'éducation et l'enfance puisque, malgré le coût de la réforme des rythmes scolaires qui pèsent sur nos budgets, nous continuerons de proposer aux enfants des NAP gratuits. Nous y sommes attachés. La gratuité permet à tous les enfants d'y participer quelle que soit leur situation familiale.

J'évoquerai également l'environnement avec la mise en place cette année de la géothermie après de lourds travaux, également la solidarité avec le CCAS qui, malgré la période difficile, améliorera encore les conditions de son suivi à domicile des personnes âgées.

Concernant la citoyenneté et le vivre ensemble, je note que, malgré les baisses des dotations, les subventions aux associations ne baisseront pas cette année, car nous avons plus que jamais besoin de ce maillage associatif sur le terrain au plus près des habitants et, ce d'autant plus, à l'heure où le conseil départemental par exemple retire ses aides à bon nombre de nos associations locales.

Oui, les contraintes budgétaires pèsent sur nos budgets de fonctionnement nous avons dû faire des choix : diminuer certaines activités, réorienter nos politiques publiques ou bien rendre des services publics autrement qu'en régie propre en essayant d'impacter le moins possible le service rendu aux usagers.

Je suis convaincue que notre réorganisation va nous permettre de ne pas en rabattre sur notre ambition quant aux priorités que nous nous sommes fixées et pour lesquelles les Balnéolais nous

ont élus.

Enfin pour conclure, je pense que ce budget continue à préparer l'avenir de notre ville avec un programme de travaux évalué autour de 12 M€ en hausse importante par rapport à celui de 2015 : il passe de 7 à 12 M€. Le choix a en effet été fait de préserver une forte somme pour les investissements nécessaires à l'avenir et au développement de notre ville.

Sans détailler je souhaite ici citer quelques projets à côté des travaux nécessaires de voirie, d'entretien du patrimoine communal avec les écoles notamment ou encore les travaux de mise en accessibilité des bâtiments existants.

Je pense à la construction de la crèche Victor Hugo qui répondra à une forte demande de places supplémentaires d'accueil des tout-petits. Je pense également aux études sur la rénovation du marché Léo Ferré ou au lancement de la requalification du site de la Trinité-sur-Mer, qui permettront de moderniser ces lieux importants pour notre ville.

Vous l'aurez compris, notre groupe soutient donc les orientations budgétaires qui nous sont présentées ce soir et émettra un vote favorable.

Je vous remercie.

Mme le MAIRE. - D'autres collègues souhaitent-ils intervenir ?

Mme MEKER. - Madame le Maire, chers collègues, beaucoup de choses ont été dites. Notre groupe voudrait relever un point s'il faut en choisir un pour ne pas être long, celui sur la situation de baisse des dotations pour les collectivités locales, pour le bloc communal et en particulier pour notre ville, un point très significatif de ce qui se passe aujourd'hui. Il s'agit de la compensation de la dotation globale de fonctionnement, de la DGF, par l'augmentation de la DSU, ce qui n'est pas du tout un bon point pour notre territoire. À l'image de notre pays tout entier mais particulièrement chez nous dans notre département des Hauts-de-Seine, Bagneux ne s'enrichit pas, on peut le dire, du moins les familles qui s'installent sur notre territoire sont très fragiles.

Cette DSU qui devrait nous aider à permettre à ces familles de vivre le mieux possible et à leur apporter les services publics de proximité dont elles ont besoin ne va servir ou sert pour une très grande partie à limiter la baisse de la dotation globale. Ce n'est absolument pas acceptable au-delà de tout ce qui a été dit par mes collègues.

En ce qui concerne nos priorités municipales auxquelles évidemment nous adhérons totalement, je voudrais rappeler qu'elles se prennent dans une configuration vraiment réellement très particulière.

Oxfam est une ONG internationale qui lutte contre les inégalités par l'action caritative ou l'action sur les territoires lointains, mais aussi qui lutte par la mise en évidence des causes de la création de ces inégalités. Cette ONG a calculé que 62 personnes possèdent autant que la moitié la plus pauvre de la population mondiale, alors qu'il y a 5 ans ces chiffres étaient de 388 personnes.

C'est l'illustration du creusement spectaculaire des inégalités ces dernières années. Les riches s'enrichissent plus rapidement que prévu. Le patrimoine cumulé des 1 % les plus riches du monde a dépassé, l'an dernier, celui des 99 % restants avec un an d'avance sur les prévisions a indiqué également cette ONG. C'était le lundi 18 janvier à 2 jours du démarrage du forum économique mondial de Davos qui, finalement, ne concerne que très peu de monde puisque ce sont les plus riches de la planète.

L'écart entre la tranche la plus riche et le reste de la population s'est donc creusé de manière spectaculaire au cours des 12 derniers, constate donc encore cette ONG dans son rapport intitulé, j'aime beaucoup le nom « une économie au service des 1 % ».

Je rappelle que, l'an dernier, plusieurs économistes avaient contesté la méthodologie utilisée par Oxfam, mais cette ONG a pu montrer et défendre que l'instrument de mesure utilisé dans cette étude, le patrimoine net, c'est-à-dire les actifs détenus moins les dettes, est tout à fait acceptable. Je vous renvoie à ces résultats qui ont été publiés dans un petit journal, la Tribune du 18 janvier 2016.

C'est donc dans ce contexte tout à fait particulier, quasiment inimaginable, que nous nous inscrivons, nous ville de Bagneux, et c'est, dans ce contexte, que nous avons inscrit nos orientations politiques municipales, à savoir l'environnement et le développement durable, l'éducation et la jeunesse, la solidarité, la citoyenne, le cadre de ville, la propreté urbaine et le choix du CCAS d'aider au maintien des personnes âgées les plus en perte d'autonomie.

Toutes ces priorités vont dans le sens du développement soutenable de la vie. Soutenable, je ne sais même pas si l'on peut continuer à parler de développement.

Cette priorité de notre budget de développement durable qui va de la géothermie en passant par la présence de la nature en ville pour le rafraîchissement absolument nécessaire de nos rues et de notre territoire face au réchauffement climatique, qui va même jusqu'à l'orientation du CCAS d'améliorer le cadre de vie et de créer une qualité de vie pour des seniors, tout cela va dans le sens du développement durable.

Nous devons absolument nous engager et nous le faisons très fortement avec la géothermie puisque nous savons que les pays riches, et nous en faisons partie, nuisent réellement avec leurs émissions de CO² puisque 80 % des émissions de CO² proviennent des énergies fossiles qui sont essentiellement utilisées par nos productions et par notre modèle de vie basée actuellement essentiellement majoritairement massivement sur les énergies fossiles. Tout le monde le sait, la COP 21 est passée, mais pourtant, on sait par exemple que les subventions françaises au secteur des énergies fossiles ont été cette année estimées à hauteur de 3,9 Md€.

De ce fait, tout ce qui va dans le sens d'un développement soutenable est le bienvenu à Bagneux. En particulier, je mettrai aussi dans cet axe le fait que nous avons pris la décision dans ce contexte extrêmement difficile de ne pas augmenter la part communale, donc de ne pas augmenter les taxes communales même si les bases ont augmenté en dehors de notre décision communale, cela ne nous appartient pas. Les impôts vont aussi augmenter un peu sur notre commune.

À terme, les enjeux pour notre ville, ce sera bien de créer une mixité sociale et une mixité fonctionnelle, c'est-à-dire faire venir de nouveaux habitants qui, pourquoi pas, pourraient aussi venir travailler sur notre territoire.

La question de demain serait : comment avoir les moyens, comme on disait autrefois, de vivre ? Car l'argent finalement n'a de valeur que pour les moyens de faire qu'il procure. C'est le marqueur de la vitalité des échanges. Or, la fuite de cette richesse qui devrait irriguer au moins pour partie les territoires qui la produisent est organisée via de gigantesques machines à sous qui trichent et redirigent tous les gains vers quelques poches.

Cette image est une image, mais elle est si proche de la réalité que cela en est vertigineux.

Alors, devant la misère qui gagne notre pays, je n'ai pas peur de le dire car je pense que c'est une réalité, on peut toujours tout mettre sur la trop grande complexité des règles qui encadrent le travail par exemple, mais je pense que c'est un faux débat, même si sans doute la complexité de notre technocratie est un des maux de notre société moderne qui doit aussi savoir remettre des circuits courts dans le fonctionnement administratif. Mais en réalité on peut faire tout si on ne change pas le fruit monétaire, la richesse de nos échanges s'enfuit toujours loin, très loin de nous.

Voilà, je voulais apporter ce petit éclairage à ce Débat d'Orientation Budgétaire à travers lequel notre groupe pourra témoigner sa confiance à l'équipe avec laquelle nous travaillons.

Je pense que les décisions prises sont à la fois une marque de sagesse et de dynamique en ne dérogeant pas à ce que nous avons annoncé dans notre programme municipal et en participant le plus possible à un engagement militant également afin d'essayer de faire que le bloc communal cesse de porter à lui seul une grande partie de la réduction de la dette de notre pays.

Mme le MAIRE. - Merci Pascale Meker.

Mme MOUTAOUKIL. - Comme vient de le dire ma collègue Pascale Meker, beaucoup de choses ont déjà été dites. Je voudrais commencer par remercier les services car, nous avons encore eu pour ce DOB, cela devient j'allais dire une habitude et nous nous en réjouissons, une note extrêmement claire. Il est vrai que le DOB est un exercice qui nous oblige, nous les responsables politiques, à réfléchir au fond sur la ville de demain et sur ce que nous voulons construire pour les habitants. Encore une fois, c'est une manière de photographier la ville que nous voulons pour nous demain, donc merci aux services.

C'est vrai, on ne va pas le nier, un certain nombre d'entre vous en prenant la parole à commencer par vous, Madame le Maire, l'a dit, il y a une baisse de la dotation globale de fonctionnement. Elle est réelle. Je voudrais, puisque personne ne l'a fait, non pas pour être exhaustive parce que je ne le serai, rappeler le contexte national dans lequel nous sommes.

Je rappelle que notre pays, pour l'année 2015 en tout cas, a vécu des événements extrêmement tragiques. Tout le monde a en mémoire les atrocités de janvier 2015. Je veux parler là évidemment des événements terribles : le terrorisme, janvier 2015 puis novembre. C'était quasiment hier.

Ces événements, je crois, pèsent aussi sur les budgets et celui d'un pays comme le nôtre. Que l'État redouble d'efforts en matière de sécurité et mette les moyens nécessaires pas simplement dans le domaine de la sécurité mais aussi dans ce qui va permettre peut-être de prévenir davantage ce que l'on a vécu, qui est terrible et qui continue évidemment de nous menacer, relève aussi d'une demande de la population, ce qui est tout à fait légitime.

Personne ne peut imaginer ici que ces décisions n'ont pas d'impact financier. Elles ont naturellement un impact financier.

Je souhaite également rappeler le contexte économique et social dans lequel nous sommes. Certains l'ont rappelé, effectivement, dans notre pays, le chômage sévit, nous sommes aujourd'hui à plus de 10 % de chômeurs. J'ai encore entendu tout à l'heure, je ne sais pas si vous l'avez entendu vous aussi, que le gouvernement actuel débloquerait 4 Md€ pour la prime d'activité qui va bénéficier à ceux d'entre nous qui sont les plus en difficulté. Cela représente tout de même 145, 170 € par mois. Cette prime pèse évidemment et naturellement dans un environnement financier tout de même très lourd. Je le rappelle ici, personne ne l'a fait, la France

est un pays dont le déficit budgétaire, à fin juin dernier, s'élevait encore à 58,5 Md€. Malgré tout, on a effectivement pu constater une petite baisse par rapport au déficit budgétaire évalué pour la même période il y a un an.

Je n'explique pas tout en disant cela mais cela peut tout de même apporter quelques éclairages sur la situation dans laquelle nous sommes, qui demandent au pays tout entier de faire des efforts. Je crois que nous les faisons.

Quand on parle de la baisse des dotations de l'État aux collectivités territoriales, on ne pourrait pas comprendre les raisons de telles décisions, qui doivent être prises, sans les remettre dans le contexte qui est le nôtre. Je pense qu'il ne fait plaisir à personne de prendre de telles décisions. Si elles sont prises c'est parce qu'à un moment donné la France y est contrainte. La France n'est pas un pays isolé. Elle est contrainte par l'Europe et le reste du monde. On est tout de même amené à faire des efforts. Que ces efforts pèsent sur les collectivités territoriales semblent dommageables, mais en même temps, les efforts doivent être soutenus par toutes et tous avec des différences cependant. Pour ce qui nous concerne, et vous l'avez rappelé, malgré cette baisse de la dotation au fonctionnement que nous ne nions pas, il y a des compensations. L'augmentation de la DSU minimise un peu la baisse que nous constatons encore cette année.

Je voudrais aussi rendre hommage au travail réalisé par les services pour être arrivés, on l'a dit tout à l'heure, à maîtriser un peu un élément budgétaire qui pèse également sur notre budget global, celui de la masse salariale. On l'a dit, cette masse salariale était extrêmement élevée. Je crois que les efforts réalisés pour réviser un peu notre manière de travailler nous ont permis de revisiter nos pratiques et sans doute aussi, au-delà de l'économie générée de 300 000 €, de rechercher davantage d'efficacité dans nos pratiques et les services rendus à la population. Je pense que c'est à souligner.

Même si l'on est encore à un peu plus de 60 % du budget global, cette masse salariale continue d'être élevée, mais nous avons fait le choix en début de mandature de considérer que la qualité du service public passait évidemment également par la compétence de ceux amenés à le rendre. Je voudrais saluer cet effort et l'encourager car cette masse représente encore 60,6 % des dépenses réelles de fonctionnement.

Je voudrais également saluer le fait qu'en 2016 nous ne touchions pas aux subventions des associations. En 2015, nous avons émis quelques regrets sur cette décision qui nous avait obligés à baisser les subventions aux associations. Cette année, les montants alloués aux associations resteront identiques à ceux de 2015. C'est une excellente nouvelle.

Je voudrais également saluer le travail réalisé qui nous amène aujourd'hui à constater de nouvelles recettes générées de manière un peu structurelle mais également par l'arrivée de nouveaux habitants. C'est bien la preuve que la mixité sociale peut aussi nous amener à abonder de manière intéressante, en tout cas tout à fait utile, nos recettes. C'est à poursuivre absolument.

Enfin, pour terminer sur les orientations que nous avons souhaité reconfirmer dans ce DOB, je voudrais souligner que ces orientations sont celles que nous avons appuyées en début de mandature et qui figurent dans notre programme. Nous voulons saluer le fait que nous continuerons à porter nos priorités sur l'environnement et le développement durable, sur l'éducation et la jeunesse, sur la solidarité et la citoyenneté, sur le cadre de vie et la propreté urbaine. Je veux également saluer le choix du CCAS de créer les conditions du suivi permanent des personnes âgées en perte d'autonomie. C'est une priorité que nous soutenons.

Voilà ce que je voulais dire à ce stade, Madame le Maire. Certains ont relevé la situation de la Semaba qui continue à peser sur nos finances. Nous aurons l'occasion d'en reparler un peu plus tard dans ce Conseil municipal. Je vous laisserai répondre aux questions posées.

Sur ce sujet, comme un point fait état de la solution qui a été arrêtée, je ne m'étendrai pas plus longtemps sur lui, mais il est vrai que c'est une situation pour laquelle il fallait trouver une solution car, en effet, c'est aussi un élément qui peut expliquer certaines de nos difficultés.

Voilà ce que je voulais dire à ce stade, Madame le Maire.

En conséquence de quoi, nous soutiendrons ce Débat d'Orientation Budgétaire.

Mme le MAIRE. - Merci.

M. ROMERO AGUILA. - Que les services soient remerciés pour le travail qu'ils ont effectué. Je crois que l'ensemble de la municipalité leur doit beaucoup.

Nous devons tous sans doute prendre notre part sur un certain nombre de choses. La politique, puisqu'il a été fait état de la politique nationale, a été menée avec les objectifs assumés par le gouvernement, à savoir la réduction du déficit budgétaire et la baisse du chômage. Force est de constater qu'à ce stade, depuis 2012, ni l'un ni l'autre n'ont reculé. On va être au-dessus des 3 % et le chômage ne cesse d'augmenter.

Bien entendu, on peut jusqu'à un certain moment prêter des intentions et se dire qu'en sincérité on peut être amené à attendre que les résultats arrivent.

Non seulement les résultats n'arrivent pas mais on se trouve dans une situation de plus en plus précaire. Je pense qu'à un moment donné, il faut aussi en tirer les conclusions.

Rajouter une dimension liée aux collectivités territoriales... Tout le monde sait d'ailleurs, cela a fait l'objet d'un grand débat au départ, que les collectivités territoriales font essentiellement de l'investissement. 70 % de ce qu'elles apportent sont de l'investissement, c'est plusieurs milliards d'Euros. Par ailleurs, les facilités de relance consenties à certains groupes économiques n'ont pas produit ni la relance attendue ni le recul du chômage. On est un peu au bout du chemin.

Ce que je voulais dire ici, c'est qu'il faut que nous assumions un certain nombre d'éléments sur la politique menée mais, au bout d'un certain temps, il faut aussi la vérité des prix et, à ce stade, à mon avis, le compte n'y est pas et je ne suis pas, je crois, le seul à pouvoir le dire.

Je crois que l'on a un vrai problème avec la politique nationale menée. Le problème fondamental est un problème européen. On accepte ou pas la situation. Si un pays comme la Grande-Bretagne a réussi à se sortir de cette situation c'est parce qu'elle n'est pas liée à un carcan financier qu'est le nôtre.

La situation financière, quant à elle, se dégrade globalement et parallèlement, contrairement à ce que l'on nous explique à savoir qu'il faut d'abord produire les richesses pour pouvoir ensuite les partager, les richesses n'ont pas cessé de grandir à travers le monde. Comme l'a indiqué Pascale Meke, la question du partage n'est toujours pas à l'ordre du jour. Je le dis car nous sommes devant une situation qui s'aggrave. La situation européenne est très inquiétante car la relance faite par la banque centrale européenne, qui a injecté des liquidités pendant la dernière période, plusieurs centaines de milliards d'Euros, l'a fait uniquement à travers des produits financiers qui n'ont servi qu'à alimenter une bulle spéculative qui est devant nous. Tout cela est très inquiétant.

Je poserai les sujets de manière un peu différente : notre manière de faire face au mouvement

terroriste doit nous interroger sur le modèle de société que nous sommes en train de proposer à nos enfants et au sens de la société que nous sommes en train de leur offrir.

Je crois très sincèrement qu'il faut déjà comprendre et expliquer - ce n'est pas, contrairement à ce que disent certains, déjà pardonner - la situation dans laquelle nous sommes afin de pouvoir proposer une société qui ait un peu plus d'avenir que celle dans laquelle nous sommes en train de nous engager. Je dis cela parce que le débat national est entré dans la discussion.

Comme l'a dit Aïcha, nous voterons favorablement à la suite de ce DOB.

Soyons également lucides sur la situation qui est devant nous. Il y a des éléments techniques et des éléments qui sans doute nous dépassent, mais je fais de la politique en essayant d'ouvrir les yeux car, au bout du bout, nos propres concitoyens ne nous croiront même plus si nous n'avons que des positions dogmatiques.

Mme BOUDJENAH. - Le débat national entre dans notre Conseil municipal car le contexte dans lequel nous travaillons est fortement impacté, nous l'avons tous noté avec des points de vue différents. Cela n'a évidemment échappé à personne, mais il me semble que la baisse des dotations vient aussi après une période précédente sous d'autres gouvernements qui avaient commencé à mettre à mal les recettes fiscales des collectivités. Je pense par exemple à la réforme de la taxe professionnelle dont beaucoup d'élus locaux disent aujourd'hui à juste titre qu'elle n'a pas été suffisamment compensée.

On parle de répartition des richesses, mais concrètement qu'est-ce que cela veut dire ? Cela veut dire pour les habitants de notre ville et de toutes les villes du pays qu'il y a eu un véritable transfert, encore à l'œuvre, de la fiscalité des entreprises sur les ménages. Quand je dis les entreprises, ce sont les grosses entreprises qui en profitent le plus en masse. On parle de milliards d'Euros. La part des ménages dans ce qui nous est reversé au final en termes de dotations prend des proportions extrêmement importantes, trop importantes et force est de constater que, non seulement, cela ne permet pas de sortir de la crise dont on nous rebat les oreilles, cela fait plusieurs décennies que nous sommes en crise, mais les mêmes remèdes ne provoquent que les mêmes désastres auxquels on inflige les mêmes remèdes. Je ne crois donc pas que ce soit le pays tout entier, pour reprendre ce que j'ai entendu, qui fait des efforts. C'est bien le problème. Ce n'est pas le pays tout entier qui fait des efforts, ce n'est pas la crise pour tout le monde.

Je fais partie de ceux qui pensent - et d'ailleurs, c'est ce que l'on met en œuvre avec cette préparation budgétaire - qu'il faut maîtriser les dépenses publiques. Personne ne parle de dépenser à tort et à travers, mais pour maîtriser le niveau des dépenses publiques, d'autres moyens pour optimiser les recettes de l'État n'ont jamais été mis en œuvre. Je pense à une action résolue contre la fraude, l'évasion fiscale, l'optimisation fiscale des entreprises ou la remise en cause, Madame le Maire en a parlé dans son intervention liminaire, du CICE notamment la partie affectée au secteur des assurances, des banques, etc. ou de la grande distribution, on parle beaucoup des agriculteurs ces jours-ci.

Je crois que des mesures qui permettraient une autre répartition des richesses et de la fiscalité pourraient être prises plutôt que de continuer à peser sur les finances locales en particulier des communes aujourd'hui contraintes de réduire leur programme d'investissement qui d'elles-mêmes, à leur corps défendant, poursuivent cet engrenage de baisse d'investissement, donc de baisse de commandes publiques, donc de chômage, donc de moindres rentrées de cotisations sociales, etc. je crois que ce cercle est extrêmement dangereux. Roberto Romero Aguila dit :

« attention, on va être au bout du bout ». Je crois que l'on y est déjà.

Les résultats importants de l'élection assez récente montrent que les alertes se sont plus qu'accumulées. Le désenchantement... en tout cas le fossé qui s'est creusé entre une part de la population et les élites politiques qui ne respectent pas leurs promesses est très important. Si l'on n'arrive pas à l'entendre, je pense que l'on se prépare des lendemains très inquiétants pour le pays tout entier.

Pour répondre à quelques interrogations et questions émises par plusieurs de nos collègues sur le DOB, nous sommes, là, dans les grands principes et les grandes masses budgétaires, nous ne sommes pas dans le budget primitif lui-même.

Nous aurons évidemment l'occasion, en préparation de notre prochain Conseil municipal, avec tous les éléments chiffrés plus stabilisés pour certains en matière de recettes notamment, car nous aurons eu un peu plus d'informations, d'ici là, de revenir sur un certain nombre de choses qui ont été dites.

Je voudrais reprendre notamment ce qu'a dit M. Zani. Je vous avoue que je n'ai pas bien compris l'un de vos propos. C'était peut-être un bon mot car vous nous avez habitués à de bons mots. Je me suis dit que c'était peut-être celui-là dans votre intervention quand vous avez dit : Bagneux B, Bagneux comme Bouygues ou je ne sais quoi. D'abord, Bouygues n'est pas seul à construire à Bagneux, tout le monde le voit.

Vous avez dit : projet d'urbanisme qui pourrait mettre en péril les impôts des Balnéolais, les finances communales. J'ai un peu de mal à comprendre car, précisément, si cette année, Mme le Maire propose de ne pas augmenter les taux d'imposition, c'est que la dynamique de développement que nous avons souhaitée, que nous avons initiée commence à porter des fruits, toujours dans des contraintes extrêmement fortes.

Nous travaillons donc évidemment sur le niveau des dépenses. Il nous a semblé possible, raisonnable, vu ce que les habitants de notre ville ont à subir en termes de baisse de leur pouvoir d'achat et du fait du taux déjà élevé de nos impôts locaux, de ne pas peser davantage sur les Balnéolais. Ceci parce qu'il y a une dynamique de nos ressources fiscales, encore petites au regard de ce que l'on espère pour les années qui viennent, mais une dynamique liée au projet d'urbanisme et aux livraisons de logements qui se sont faites l'année dernière et qui vont se poursuivre cette année avec plusieurs livraisons de secteurs importants.

Je crois que M. Rousseau a parlé aussi de sécurisation des finances de la commune. Oui, tout est fait pour les sécuriser. C'est pour cela que nous proposons de regarder la question de l'endettement de manière très attentive. Oui, cette année, nous projetons d'aboutir à plusieurs cessions, notamment à 2 cessions foncières importantes sur lesquelles notamment nous sommes en concertation importante, nous y reviendrons un plus loin dans l'ordre du jour, précisément pour ne pas avoir ni à trop réduire nos investissements pour pouvoir continuer à bien entretenir notamment nos écoles, pour aller à des économies d'énergie plus importantes, ni à ne pas avoir à peser sur l'emprunt.

Les millions d'Euros que nous pourrions engranger avec ces cessions foncières sont de l'emprunt en moins que nous aurons à faire, donc des intérêts financiers en moins à verser. Je crois que c'est une gestion saine de notre budget tout en continuant, comme nous le faisons depuis plusieurs années, de consacrer 1 M€ pour poursuivre nos acquisitions permettant de reconstituer nos réserves foncières.

Un mot sur la géothermie car M. Rousseau a posé la question. Nous serons sans doute amenés à y revenir à l'occasion d'autres points dans les Conseils municipaux ultérieurs notamment quand la géothermie sera mise en service à partir du printemps. Je pense, après ce qu'a dit Pascale Meker également sur ce point, qu'à un moment où le prix du gaz n'est pas en augmentation comme il l'a été dans les années précédentes, la ville a fait un choix courageux. Il ne suffit pas de tenir des discours au moment de la COP 21 ou à d'autres moments. Je crois qu'il est bien aussi que les élus locaux prennent des initiatives quand ils le peuvent. Le gain, si je puis dire, car vous avez posé cette question, est la stabilité du prix sur plusieurs décennies. Le gain est là. Plus il y aura de raccordements dans la ville et notamment de copropriétés car je crois que c'était votre question et plus Bageops, la filiale créée par Dalkia, obtiendra un prix dans les années à venir pouvant aller jusqu'à la baisse.

Pour information, Bagneux a donné le feu vert à une extension du réseau sur une partie de Châtillon à la demande du Maire de Châtillon. En échange de cette extension, nous avons pu négocier une baisse sur le prix programmé pour les Balnéolais. Tout cela pour dire que l'équilibre d'une telle opération est extrêmement coûteux en investissements au départ. Le prix est d'autant plus intéressant que plus de gens s'y raccordent. Nous avons aussi comme rôle de faire passer ce message autour de nous si des questions se posent.

Un dernier mot sur le personnel. Monsieur Rousseau, vous avez raison - des précisions figurent dans le compte rendu de la commission des finances, mais c'est au moment du budget primitif que nous pourrions discuter des chiffres de manière précise - entre les plus et les moins, l'économie que nous pouvons effectuer sur la masse salariale en dégagant des moyens pour les prestations notamment sur l'entretien et l'écart pour compenser ce que nous avons décidé de ne plus faire de manière directe, des efforts importants sont demandés aux agents communaux du fait des réductions que nous projetons de faire sur le budget du personnel, des efforts importants notamment pour revisiter notre service public. C'est pour améliorer toujours plus la manière de rendre ce service public et pour se redonner des marges dont nous avons grandement besoin pour affronter non seulement le budget 2016 mais les années qui vont suivre.

Je retiens assez volontiers les propos de Pascale Meker, à savoir : les décisions prises sont à la fois une marque de sagesse et de dynamique. Si nous pouvons aller, dans cet état d'esprit, à l'élaboration de ce budget, cela permettra que l'on puisse continuer à faire vivre les priorités qui, dans ce contexte budgétaire compliqué, doivent être toujours notre boussole.

Mme le MAIRE. - Merci.

Je remercie les collègues pour leurs interventions dans ce débat d'orientation budgétaire assez long.

La baisse des dotations, nous avons tous eu l'occasion d'en parler, est une baisse sans précédent qui atteint les collectivités locales et particulièrement les communes.

Le modèle actuel ne fonctionne plus car il enrichit et appauvrit toujours les mêmes et donc accentue les fractures sociales et même sociétales. Il devient, tout le monde le voit, dangereux pour la démocratie car tout le monde à en tête toutes ces personnes qui ne se sentent, dans notre pays, écoutées, entendues, qui voient leur pouvoir d'achat baisser et qui choisissent de voter front national dans des proportions extrêmement importantes comme on l'a vu à la dernière élection qui, je pense, doivent inquiéter tous les démocrates que nous sommes.

Quand je dis que le modèle ne fonctionne pas, dans mon intervention préliminaire, je parlais du

crédit impôt recherche de 40 Md€ qui, finalement, profite en grande majorité aux plus gros, donc à ceux qui n'avaient pas besoin de cet argent. Je ne parle pas de l'aide apportée aux PME, PMI ou TPE qui ont besoin d'être soutenues dans leur activité car elles se font « dévorer » par les plus gros, pour aller, vite et parce que leurs charges sont élevées.

Il y a aussi l'évasion fiscale, Yasmine le soulignait. On en est à 80 Md€ d'évasion fiscale dans ce pays. On a réussi à la faire reculer de 2 Md€, mais les proportions restent tout de même extrêmement importantes.

Je voudrais parler aussi de la fiscalité locale qui provoque de l'incompréhension. Je regardais les chiffres en préparant ce Conseil municipal sur l'apport, dans la part des recettes, de la taxe d'habitation et de l'ancienne taxe professionnelle devenue aujourd'hui la CFE et la CVAE. En 2009, la part dans les recettes de la taxe d'habitation dans les recettes générales des collectivités locales était de 21 %. Les citoyens contribuaient à hauteur de 21 %. En 2015, nous sommes passés à 33 %. Les citoyens participent à 33 % à la fiscalité locale de leur commune.

A contrario, en 2009, la taxe professionnelle représentait 34 % des recettes des communes tandis qu'en 2015 elle est tombée à 20 % entre la CVAE et la CFE. Cela s'est complètement inversé.

Aujourd'hui, la part apportée par nos concitoyens consacrée à faire vivre les collectivités locales est beaucoup plus importante et déséquilibrée par rapport à la part des entreprises et pourtant quand on développe des services, des transports publics, l'aménagement des villes, etc. cela profite évidemment aussi aux entreprises. Cela leur permet de venir s'installer.

Dans le même temps, les salaires continuent de stagner voire de baisser, on parle maintenant, vous l'avez entendu comme moi, de faire éventuellement varier l'indemnisation du chômage.

Je pense que tous ces sujets posent, on en a déjà discuté ici mais cela dépasse le cadre du Conseil municipal, la question d'une modernisation aujourd'hui complètement en panne, sans parler du développement durable et de l'avenir de notre planète. On voit aussi que si l'on ne prend pas des mesures radicales on va au-devant de catastrophes écologiques qui sont déjà à l'œuvre sur la planète mais qui vont continuer de s'accroître si seul l'argent régit le monde, pour aller vite.

Le bilan de la fin de Sud de Seine est un excédent de 4 M€. Sud de Seine n'arrive pas avec des trous dans les poches mais apporte son excédent. Il est important de le souligner.

Nous avons prévu, vous l'avez vu dans le DOB, par mesure de prudence, d'envisager 400 000 € de moins de reversement, ce que nous reversait l'ex-sud de Seine et que devrait nous reverser le futur territoire.

Nous sommes dans le moment de l'élaboration budgétaire. Nous allons discuter du DOB au territoire la semaine prochaine et le budget au mois de mars. Nous n'avons pas encore de vision précise mais il est clair que nous serons également dans une situation compliquée en termes de finances de ce futur territoire.

Concernant le conseil départemental des Hauts-de-Seine et de ce que l'on veut aller chercher dans la contractualisation, nous annonçons dans le DOB ce que nous souhaitons obtenir du département. Nous serons bien sûr dans une négociation, mais j'espère que nous n'obtiendrons pas moins que nos voisins qui ont contractualisé récemment, tels que Clamart, Fontenay-aux-Roses mais bien d'autres communes puisque 24 ont contractualisé, voire que nous obtiendrons un peu plus de la part du département compte tenu de la situation économique et sociale des habitants de notre ville qui n'est pas de même nature que celle de bien d'autres villes du

département.

Concernant la Semaba, nous allons y revenir assez longuement dans la délibération suivante, aussi je vous propose de ne pas aborder là le sujet. S'agissant des 2 M€ prévus au capital de la SEM, si nous allons sur la cession du patrimoine locatif, la question n'est plus de même nature, donc j'aurai l'occasion de communiquer le montant de l'actionnariat qui nous est proposé pour devenir actionnaire d'IDF Habitat mais nous n'aurons pas cette somme à dégager.

Je reviendrai évidemment sur les 10 M€ de la ville qui sont une avance sur la partie aménagement et non sur la partie logement dont nous allons parler ce soir. Je redonnerai dans mon intervention les éléments qui nous permettent d'avancer, ce que nous faisons également sur les questions d'aménagement.

Concernant les 500 000 € que nous avons prévus pour soutenir le logement social dont est propriétaire la Semaba mais dont serait demain propriétaire IDF Habitat, je rappelle que cette somme servira à la réhabilitation des ex-tours Icade dans le sud de la ville. Je pense que, là, il faut continuer notre soutien quel que soit le bailleur car il me semble important que nous puissions accompagner cette réhabilitation d'environ 3,5 M€ par tour

Cette participation n'est pas majoritaire à cette réhabilitation mais elle me semble néanmoins importante compte tenu de l'état de ces logements et si nous voulons arriver à boucler financièrement le projet de réhabilitation et même du futur bailleur.

Je voudrais rassurer M. Zani sur ma capacité d'aménagement de la ville s'il avait des doutes. Tout le monde voit que je m'y emploie. Cela se voit je crois dans Bagneux un peu trop parfois car, en ce moment, nous sommes sur des chantiers multiples. On a parlé de ceux de la géothermie, il y a aussi ceux des métros extrêmement bien lancés.

Nous sommes une des seules villes à avoir deux métros qui vont arriver en même temps. C'est une vraie opportunité de développement pour la ville, c'est une opportunité pour faire venir de l'emploi sur la commune et c'est extrêmement important dans une commune comme la nôtre, déficitaire en matière d'emplois.

Vous avez vu les programmes de logements en accession à la propriété, je voudrais souligner notre souci de continuer à réaliser des programmes qui restent accessibles dans le sens où, avec la charte de la promotion et de la construction que nous avons signée avec celles et ceux qui viennent travailler dans la ville, nous insistons sur l'encadrement des prix de sortie car tout le monde comprend bien que si on laisse le marché agir seul, on pourra être sur des prix beaucoup plus importants que les commercialisations actuelles, même si l'accession à la propriété reste toujours chère.

Quand vous comparez le prix d'achat d'un appartement à Bagneux avec ce qui se fait à 500 mètres de chez nous dans les villes autour, vous pouvez voir aisément que l'on travaille à construire des logements qui restent accessibles pour celles et ceux qui veulent acquérir, avec la volonté - vous l'avez peut-être noté - dans chaque projet de faire participer ceux qui construisent dans la ville à l'aménagement des équipements publics puisqu'à chaque gros projet, nous demandons que les aménageurs participent financièrement à la construction de classes. Il ne suffit pas de construire des logements, il faut aussi construire des infrastructures et notamment les écoles dont nous avons besoin. Nous y reviendrons dans une prochaine délibération sur la carte scolaire. Dans les 15 ans à venir, nous aurons besoin de construire 3 nouveaux groupes scolaires. Il faut chaque fois que ceux qui construisent sur la ville participent financièrement à la

construction de nos écoles.

Je souhaite rappeler que la décision de ne pas augmenter la fiscalité locale est issue d'une réflexion et d'une discussion car l'augmenter légèrement pour générer des recettes supplémentaires se discutait. Nous avons vraiment fait ce choix en conscience en nous disant que notre fiscalité était déjà élevée. C'est d'ailleurs l'occasion pour moi de dire que, si vous étudiez les taux de fiscalité locale, c'est souvent dans les villes les plus populaires que la fiscalité locale est la plus élevée. Ce n'est pas non plus un hasard mais cela fait aussi partie des choses qui ne sont pas très justes car elles reposent sur moins de ménages que dans d'autres communes.

Enfin, je voudrais terminer par les efforts demandés à nos services. Quand on demande aux services de travailler à réduire des activités, à économiser, ce n'est jamais simple, car les services qu'ils rendent sont des services pour les habitants non pour le personnel. Il n'est jamais très facile de décider de supprimer une activité, de ne plus faire quelque chose que l'on pense souvent utile, mais les services travaillent aux côtés des élus pour les aider dans ces choix. Je voudrais évidemment saluer le travail comme je salue aussi l'ensemble du personnel communal qui, dans une situation compliquée, est aussi impacté par ces réductions de budget.

Il s'agit de vous demander de voter. On me dit que la délibération reste celle-là et qu'elle n'est donc pas tout à fait ce que je vous ai dit au début, aussi je reprécise.

La délibération nous dit : « prend acte de la tenue d'un débat d'orientation budgétaire ». Maintenant, cette délibération est obligatoire. Aussi, si vous votez pour, vous n'approuvez pas forcément les orientations, ce que me confirme le directeur général et que je n'ai pas tout à fait dit au début. Comme c'est un peu confus et que le décret n'est pas encore sorti, on essaie d'avancer.

Avec ces décisions, tout le monde prend-il acte que le débat a bien eu lieu ?

Il est unanimement pris acte du fait que le débat a bien eu lieu.

Merci.

M. ZANI. - Il n'y a pas de vote ?

Mme le MAIRE. - Si on vote. Pardon, je vous fais voter. Je suis troublée avec cette histoire de prendre acte.

☞ VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE, 6 AVIS CONTRAIRES (M. ZANI, GROUPE BAGNEUX DEMAIN, GROUPE BAGNEUX VALEURS ET MME HUET)

Mme le MAIRE. - Je vous remercie.

02 - DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2016 - POMPES FUNEBRES

Mme le MAIRE. - Nous proposons de passer le budget de ce service à 12 000 € pour 2016.

Y a-t-il des remarques ?...

Non.

Nous prenons acte à l'unanimité de la tenue de ce débat.

Je vous remercie.

Nous passons à un autre dossier important de cette soirée, enfin, ils le sont tous, mais celui-là

l'est particulièrement, il concerne la Semaba.

HABITAT

2 BIS – AUTORISATION AUX REPRESENTANTS DE LA VILLE A LA SEMABA D'APPROUVER LA CESSION PAR LA SEMABA DE LA TOTALITE DE SON PATRIMOINE LOCATIF SOCIAL

Mme le MAIRE. - La discussion que nous allons avoir maintenant, la délibération que je vous propose d'adopter sont des moments importants de notre Conseil municipal. Importants d'abord bien sûr parce que plus de 20 % des Balnéolaises et Balnéolais sont directement concernés, ils vivent dans les logements de la Semaba.

Importants aussi parce qu'il s'agit, un peu plus de 30 ans après des décisions prises par nos prédécesseurs ici même, de trouver les formes les plus adaptées pour poursuivre la même ambition au service de notre ville, de sa mixité, de sa qualité, dans un contexte fortement renouvelé. Nous le faisons dans un environnement institutionnel et financier en pleine mutation.

Cela fait de nombreux mois qu'en toute transparence je tiens le Conseil municipal informé des difficultés financières que traverse notre Société d'économie mixte et des initiatives que nous prenons pour y remédier, comme actionnaire principal, avec l'équipe de direction de la Semaba. Je salue la présence de Liassin OUARTI ce soir et, au premier plan, sa Présidente Yasmine Boudjenah.

Je concentrerai mon intervention sur 5 points :

- la décision en elle-même,
- Nos critères de choix,
- Nos ambitions avec cette proposition,
- L'information et l'association des locataires,
- La poursuite de l'activité de la Semaba, dans sa fonction d'aménageur.

La décision :

Le rapport soumis à notre vote est précis. Il porte uniquement sur la partie gestion locative du patrimoine de la Semaba. L'appel à propositions dont je vous avais parlé au conseil municipal, avant son lancement, a suscité l'intérêt de chacun des 6 bailleurs que nous avons sollicités. Signe de l'intérêt que suscitent notre ville et le patrimoine de la Semaba, signe de la volonté pour ces partenaires potentiels de se positionner aussi pour participer au développement à l'œuvre à Bagneux.

J'en profite d'ailleurs pour les remercier ce soir de leur disponibilité pour répondre à cet appel à propositions et négocier avec la ville.

Depuis l'automne, nous avons mené des rencontres et des discussions avec chacun de ces candidats. Après avoir rapidement écarté deux d'entre eux dont les offres étaient significativement moins intéressantes, nous avons poursuivi échanges et négociations, d'abord avec les 4 bailleurs restants, puis, suite au retrait de l'un d'eux qui nous a conduits à une nouvelle analyse, en exclusivité depuis fin novembre avec la Société anonyme HLM IDF Habitat.

Avec Yasmine Boudjenah et le Président d'IDF Habitat, j'ai rencontré à la mi-décembre le Directeur régional de la Caisse des dépôts et consignations, le principal prêteur de la Semaba et financeur du logement social, pour échanger avec lui sur cette perspective et pour accompagner et sécuriser ce rachat. Celui-ci s'est concrétisé le 28 janvier par un accord du comité national d'engagement de la Caisse des dépôts et consignations sur le plan de financement formulé par IDF pour procéder à cette opération.

Cette décision consolidant l'offre reçue, il m'est possible de venir vous la présenter ce soir et de vous demander d'autoriser les représentants de la ville au sein du conseil d'administration de la Semaba à la valider.

Pourquoi ce choix d'IDF Habitat ?

Les offres que nous avons reçues étaient diverses dans leur montant financier, d'abord. Cette dimension importante peut évidemment se retravailler dans les négociations. IDF Habitat a d'ailleurs sensiblement relevé son offre au fur et à mesure de nos négociations.

Diversité surtout dans leur conception politique et juridique sur le point qui nous importait et nous importe le plus : celui de la place des locataires et des élus de la ville dans le nouveau montage.

En effet, il n'était pas question pour nous, j'y reviendrai, d'abandonner nos ambitions en matière de logement social, de mixité sociale, de qualité des formes urbaines, du logement...

IDF Habitat a, sur ce point, 2 avantages incontestables sur ses concurrents :

- Comme société anonyme HLM et non pas comme Office municipal, elle ne rentre pas dans le champ de compétences des Établissements Publics Territoriaux et gardera donc son propre système de responsabilité,

- Société anonyme constituée par 3 villes du Val-de-Marne (Champigny-sur-Marne, Ivry-sur-Seine, Valenton), elle n'est pas la propriété de l'une des filiales, aujourd'hui regroupées, d'Action Logement, la caisse du 1 % patronal.

Pour préciser les atouts que constitue pour la ville et pour les locataires l'offre d'IDF :

- ce bailleur compte déjà 9 656 logements répartis sur une vingtaine de communes d'Île-de-France dont, pour que tout le monde situe bien, les 107 logements de la résidence Anatole France à Bagneux. Ce sont eux qui gèrent ce patrimoine. Il présente une offre d'acquisition de l'ensemble du patrimoine locatif social de la Semaba à hauteur de 216,25 M€, qui permet aussi de reprendre les différents prêts existants (Action logement, mais aussi ceux de la Caisse des dépôts et consignations) et l'obtention de prêts complémentaires. À cette somme s'ajoutent aussi les moyens de répondre à ce qu'on appelle le plan stratégique de patrimoine, d'une valeur estimée à environ 30 millions, à savoir l'ensemble des travaux nécessaires dans les différentes résidences Semaba, à commencer par les tours Icade Sud. Un programme de travaux qu'IDF s'engage à réaliser sur 10 ans. Je ne vous dis pas que les travaux vont commencer demain matin, mais nous allons pouvoir désormais y travailler avec les moyens nécessaires, en vous redisant ce soir que notre priorité concerne les logements sud ICADE et notamment les tours ICADE pour être encore plus précise.

- Elle permet aussi à la Semaba, après transfert du patrimoine locatif social et remboursement des emprunts, de disposer de près de 22 millions de ressources pour régler ses dettes liées à l'activité locative.

Je précise que cette transaction, si le Conseil d'administration de la Semaba l'accepte, ne concerne que la partie locative et, en aucun cas, la partie aménagement, donc permet de racheter le patrimoine et les emprunts et de payer les dettes de la branche locative et non de l'aménagement puisque c'est séparé.

Dans les discussions, IDF Habitat a accepté de laisser toute sa place à Bagneux puisque, ainsi que vous l'explique le rapport de présentation :

- la ville va devenir actionnaire. De mémoire, c'est 196 000 € environ, ce n'est pas 2 M€,
- Nous obtenons 2 postes d'administrateur dont 1 de Vice-président, fonction nouvellement créée pour nous, compte tenu de l'importance du parc de Bagneux.
- Nous présiderons la commission d'attribution et la commission sociale pour les habitants de notre ville.

Nos ambitions :

Ces points de « gouvernance » nous les avons mis en avant dans notre négociation, car je veux être claire sur ce point ce soir, il ne s'agit pas pour nous de reculer ou de renoncer aux ambitions de la ville en matière de logement.

Bien sûr, les difficultés financières de la Semaba pèsent dans notre décision.

Mais, le travail mené depuis l'automne 2014 de manière très resserrée avec la Caisse des dépôts, la Caisse de garantie du logement locatif social (CGLLS) et la fédération des EPL, Entreprises Publiques Locales (ou Sem) nous a aussi beaucoup aidés dans cette période. À un moment où les discussions s'accéléraient partout à l'heure du transfert de la compétence logement vers le territoire :

- la question de ne pas rester seul, un « petit » bailleur mono-communal était de toute manière posé particulièrement à l'heure où le logement devient une compétence métropolitaine, à l'heure où Action Logement fusionne et regroupe toutes ses participations dans les entreprises du logement social, où les EPT se préparent à siéger en lieu et place des communes dans les conseils d'administration des Offices HLM.

Avec la proposition que je vous fais ce soir, Bagneux intégrera une SA qui compte déjà dans le paysage métropolitain et le fera davantage avec l'apport des logements balnéolais. C'est un poids face aux offices intercommunaux ou interdépartementaux qui se développent, face aux bailleurs qui se regroupent. Vous savez probablement que Hauts-de-Seine Habitat, par exemple, vient de racheter l'Office HLM de Clichy et a annoncé le rachat de l'Office HLM de Suresnes.

Efidis et Osica, filiales de la SNI, ont fusionné dans Grand Paris Habitat.

Alors bien sûr, ce n'est pas forcément parce que tout le monde le fait qu'il faut le faire aussi. Mais rester à l'écart de ces regroupements, alors même que la situation financière est difficile et que la ville n'a pas les moyens de renflouer son bailleur social serait déraisonnable et dangereux d'abord pour les locataires et ensuite pour notre ville.

Informer les locataires et les associer :

Les locataires, justement, je voudrais m'y arrêter quelques instants, d'abord parce que la décision présentée ce soir veille en tout premier lieu à préserver leurs droits et leurs situations.

Ainsi, il n'y aura pas de ventes au privé ou à la découpe ni aujourd'hui ni demain. Cela figure en toutes lettres dans les engagements du repreneur.

De même, le nouveau bailleur s'engage à ne pas augmenter les loyers des locataires en place, en dehors bien sûr de la hausse légale votée chaque année. Parfois c'est 1, 1,5, cela dépend de la conjoncture, de l'IRL. Cette année, c'est 0,02, mais cela dépend des années.

Il reprend l'ensemble du programme de travaux et notamment des 3 tours à réhabiliter dans le quartier Sud pour lesquelles nous avons obtenu un report de subvention de l'ANRU.

Un représentant des locataires bagnéolais sera invité au conseil d'administration d'IDF Habitat.

Une agence visant à assurer une relation de proximité avec les locataires sera ouverte à Bagneux.

Tous ces points, nous allons maintenant les présenter aux habitants du patrimoine de la Semaba. Demain, Yasmine Boudjenah réunira le conseil d'administration de la Semaba, puis jeudi soir, je réunirai avec elle les bureaux des amicales de locataires. La Présidente écrira à l'ensemble des locataires et nous les réunirons, en présence du repreneur, dès le retour des vacances de février.

Nous ferons donc 5 réunions avec tous les locataires de la Semaba au mois de mars.

Nous leur présenterons ainsi l'option retenue, écouterons les questions, remarques, inquiétudes ou propositions. Nous reviendrons à nouveau vers eux avant l'été, au moment du transfert effectif.

Et maintenant, la décision que je vous propose de prendre ce soir, vous l'avez compris, assure la pérennité du modèle de logement social auquel nous croyons. Nous y avons beaucoup travaillé et nous allons encore beaucoup y travailler.

Je veux remercier l'ensemble des personnels de la Semaba mais aussi des services municipaux qui travaillent au quotidien en soutien et en accompagnement.

L'énergie déployée pour faire face quotidiennement aux difficultés a permis de nous donner le temps de mener une consultation sérieuse, contradictoire, exigeante. Elle va continuer à l'être pour assurer le transfert vers le nouveau bailleur de la meilleure des façons.

Parmi les éléments de la reprise par IDF Habitat figurent évidemment les conditions de reprise du personnel. De droit pour tous les salariés, le plus grand nombre, qui travaille exclusivement pour la branche logement, avec des propositions précises pour celles et ceux dont l'activité se partage entre le logement et l'aménagement. Les instances représentatives du personnel ont bien sûr été consultées avant cette délibération et celles de la Semaba comme celles d'IDF Habitat ont donné un avis favorable à cette proposition.

Il nous reste, cela vous surprendrait je pense si je n'en parlais pas, la branche aménagement de la Semaba. D'autant que la ville a consenti une avance de trésorerie de 10 M€. Elle n'est pas à l'ordre du jour de notre conseil mais évidemment la décision que je vous propose interroge la deuxième fonction de notre Semaba. La clarification comptable imposée par la séparation des activités logement et aménagement suffira-t-elle à permettre à la Semaba d'accéder à nouveau au crédit bancaire ?

L'équipe est-elle viable une fois l'essentiel des fonctions supports parties avec la branche logement ? Les compétences détenues sont-elles celles dont nous avons besoin pour nous accompagner dans les 10 ou 15 ans qui viennent ?

Ces questions-là, et d'autres, nous sommes en train d'y travailler avec Yasmine Boudjenah et l'équipe municipale. Nous avons, avec l'accord de la Caisse des dépôts et consignations, commandé une étude en ce sens et je souhaite pouvoir revenir vers le conseil municipal d'ici avril ou mai avec des propositions aussi concrètes qu'aujourd'hui pour vous présenter les conditions d'évolution de la branche aménagement.

J'en termine là, mais il m'a semblé, j'ai été un peu longue, nécessaire, au-delà des informations présentées dans le rapport, de vous faire part de ces éléments en ouverture de notre débat sur une décision importante et stratégique pour la ville.

Je passe la parole. N'hésitez-pas aussi à poser des questions car ce sont des dossiers évidemment complexes. Nous essayerons de répondre le mieux possible à vos interrogations.

Mme GARGARI. - Madame le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs, je me demande comment ce soir nos collègues peuvent approuver la cession du parc locatif de la Semaba à IDF Habitat vu la pauvreté du dossier, un dossier reçu à la dernière minute.

On nous parle de plan de financement présenté par le bailleur. Où est-il ? Une convocation des membres du Conseil d'administration de la Semaba le lendemain du Conseil municipal sans leur accord. Nous ne pouvons que dénoncer ces méthodes jusqu'au choix du nouveau partenaire. Ces actionnaires majoritaires sont 3 collectivités locales communistes (Ivry-sur-Seine, Champigny-sur-Marne et Valenton) qui détiennent à elles seules 65,4 % du capital social de cette société. C'est sûrement une coïncidence !

J'aurais toutefois quelques questions concernant cette opération. D'un point de vue juridique, quel est l'accord et le montant de cession entre la Semaba et IDF Habitat et la Ville ?

IDF Habitat rachète une partie de l'actif de la Semaba, la branche locative et le passif lié à cette activité, emprunt nécessaire au règlement des dettes activités locatives.

La Semaba devrait recevoir des titres à hauteur de la différence entre l'actif apporté et le passif pris en charge. Quel est le montant de ces titres ?

Est-ce que les créances sur les locataires partis ou même encore là sont reprises par IDF Habitat ? Ne va-t-on pas, comme les rapprochements de sociétés, demander à la Semaba de mettre la main au portefeuille pour rendre une situation propre à IDF Habitat ?

A-t-on bien évalué le passif et l'actif locatif de la Semaba qui servira de base de référence pour le rachat par IDF Habitat ?

Je ne sais pas comment des acquéreurs peuvent estimer la valeur des appartements ex-Icade quand on voit l'importance des travaux et rénovations à effectuer. Même entre communes communistes, il faut un peu de réalisme.

Que dire des pénalités le plus souvent incluses dans les contrats de prêts lorsque l'on rembourse des prêts par anticipation. La commune devra-t-elle se porter caution de cette garantie de passif ?

IDF Habitat propose à la ville de devenir actionnaire. À quelle hauteur et comment ?

La participation à une augmentation de capital de cette dernière est-elle en numéraire ou sous

forme de titres reçus suivant la valorisation du patrimoine de la Semaba.

Si la valorisation du patrimoine transféré est celle du montant des dettes à rembourser, est-ce qu'une partie de la cession se réalise par une augmentation de capital d'IDF Habitat ? Je m'explique.

Les dettes sont par exemple de 160 M€. La valorisation du patrimoine est de 190. On peut donc imaginer qu'IDF Habitat emprunte auprès de la Caisse des Dépôts une consignation de 160 M€ et augmente son capital de 30 M€, les titres créés étant remis aux actionnaires actuels de la Semaba, dans une telle hypothèse la ville de Bagneux n'aura rien à déboursier. En revanche, s'il s'agit d'une augmentation de capital en numéraire de la ville, elle devrait en régler le montant. La nuance est importante.

L'augmentation de 2 M€ du capital de la Semaba prévue initialement en 2015 par la Ville est-elle supprimée ?

Qu'en est-il de la subvention de 500 000 € pour la rénovation des appartements ex-Icade ? Sera-t-elle prorogée dans les années futures au profit d'IDF Habitat ?

Merci.

Mme le MAIRE. - Merci.

Y a-t-il d'autres interventions ?

Monsieur Rousseau...

M. ROUSSEAU. - Merci Madame le Maire.

Au vu de ce rapport, la situation de la Semaba reste complexe. Certes, dans le projet que vous nous soumettez, il y a bien un repreneur, je l'ai notifié tout à l'heure, pour son patrimoine locatif, la SA HLM IDF Habitat. Ce rapport ne nous dit pas ce que sera la situation financière de la Semaba à court ou à moyen termes, mais j'écoutais votre exposé tout à l'heure, vous vous engagez à nous apporter des éléments dans les semaines qui viennent.

Évidemment que je pose les mêmes questions que tout à l'heure : où en est ce remboursement des 10 M€ à la Ville ? Même si je sais que c'est sur la partie aménagement. Mais où en est-on ?

Évidemment, sur le renouvellement de la subvention, on en a versé une de 500 K€ l'an dernier, on prévoit d'en reverser une cette année. Qu'en est-il sur cela ?

Puis, je voudrais revenir sur ce patrimoine locatif qui va être cédé. Il y a très certainement des points de vigilance et je pense notamment à l'entretien, cela a été évoqué tout à l'heure, de ce patrimoine. On sait très bien que le patrimoine ex-Icade est dégradé, donc vigilance pour la remise en état, etc. et derrière cela la maîtrise des loyers.

Nous avons bien compris dans votre exposé que notre ville sera actionnaire minoritaire à 15 % dans ce nouveau schéma, dans cet organisme.

Même si cette cession du patrimoine locatif de la Semaba est certainement une solution bénéfique, mon groupe estime ne pas avoir suffisamment d'informations sur la situation financière future de la Semaba, ce qui fait que, sur ce point, nous nous abstenons ce soir manquant d'éléments tangibles pour prendre une décision.

Merci Madame le Maire.

Mme le MAIRE. - Monsieur Zani...

M. ZANI. - En préliminaire, je vous remercie Madame le Maire ainsi que Mme Boudjenah de la courtoisie de vos réponses à mon égard. Merci beaucoup.

La situation de la Semaba qui nous amène à débattre ce soir, démontre, incontestablement, que toutes les critiques jusqu'alors émises à l'endroit de la Semaba, tant par mes collègues de l'opposition que par la chambre régionale des comptes, étaient justes.

Le rapport que vous nous présentez séance tenante m'a plus ou moins fait modifier ce que j'avais préparé à dire tant il est clair et précis, mais quelques questions subsistent qui résulteraient de cette transaction.

Concernant le personnel, la réduction des effectifs de 10 postes sur 64 avant même que la Semaba ne soit cédée nous laisse perplexe sur le sort des 54 emplois actuels restants.

Concernant l'actionnariat, premièrement, à quel taux la ville serait-elle actionnaire et quel en serait le coût ? Vous l'avez peut-être tout à l'heure annoncé mais ce n'était pas dans les documents.

Deuxièmement, qui seront les deux administrateurs, dont un Vice-président, qui feront partie de ce nouveau Conseil d'administration ? À l'heure actuelle, on l'ignore.

Concernant la dette de la Semaba, il me semble avoir compris, grâce à la clarté de vos explications Madame le Maire, ce qui est vrai, que la Semaba remboursera par le fruit de la transaction ses dettes activités locatives et IDF Habitat se chargera, quant à elle, du remboursement anticipé des emprunts effectués dont les 10 M€ consentis par la commune et remboursables au plus tard le 19 juin 2016. Ce n'est pas cela ?!

Mme BOUDJENAH. - Non.

M. ZANI. - Alors j'ai mal compris. Vous avez très bien expliqué mais c'est moi qui ai mal compris.

Concernant le généreux repreneur, il s'agit de SA HLM IDF Habitat dont les actionnaires majoritaires sont Ivry-sur-Seine, Valenton et Champigny-sur-Marne dépendant du conseil départemental du Val-de-Marne car ils sont tous dans le 94. C'est à s'y méprendre un remake d'une communauté d'agglomération interdépartementale devant laquelle nous pourrions dire : « Bagneux une ville du 92 située dans le 94 ». C'est mieux que de dire dans le 93.

En ce qui me concerne, je dirais que tout cela est cousu de fil... rouge.

Je vous remercie beaucoup.

Mme MEKER. - Au nom du groupe Europe Écologie Les Verts, je voudrais dire que la transparence démocratique sur ce sujet est très importante et elle a été absolument totale, ce qui est une véritable prouesse dans le 92. Je ne sais pas comment cela se passe ailleurs, mais dans le 92, être clairs sur ces questions d'habitat et de financement de l'habitat social, c'est tout de même exceptionnel.

Depuis le 16 décembre 2014 je crois, nous savons que la question était traitée largement, prise à bras-le-corps, réfléchi pour une sortie de crise par le haut dont on n'avait pas encore les termes, l'idée étant de pouvoir effectivement continuer à travailler ou à porter sur ce territoire une politique de logement social liée à ce patrimoine historique identique à ce qu'était pensé avant,

pas identique d'ailleurs mais plus en phase peut-être avec le temps. La Semaba a été un outil très important il y a une trentaine d'années pour mettre à disposition des habitants de la ville de petites unités de logements agréables à vivre et sortir de ces grands ensembles locatifs imposés par la politique de construction dans l'urgence, c'est vrai qu'il faut répondre à l'urgence, mais elle est souvent mauvaise conseillère. Pour sortir de ces échelles difficiles à supporter pour les communes y compris pour la ville de Bagneux, la Semaba avait été un outil extraordinaire mais les choses changent et, là, force était de constater qu'il fallait changer d'époque. Pas simple de changer d'époque ! Tout ce travail a été fait dans une grande transparence pendant plus d'un an. Et, comme indiqué, avec un peu de retard mais pas tant que cela au regard des enjeux, une solution est trouvée.

Cette solution est un rapprochement avec une SA HLM. Je rappelle qu'autrefois ces organismes portaient le nom d'entreprise sociale pour l'habitat. Cette SA HLM a plus de 60 ans d'existence. Il est vrai qu'elle a comme actionnaire à hauteur d'à peu près 65 % je crois des acteurs politiques. Des villes se sont effectivement engagées. Il est bien normal de regarder avec quels partenaires on s'engage. Ce n'est pas la peine de tomber dans la caricature totale. Ce n'est peut-être pas parce que c'est le parti communiste, c'est peut-être parce qu'il y a un regard commun sur la manière dont on envisage la politique du logement social dans ce pays.

L'idée de se rapprocher de partenaires qui portent le même regard sur la politique du logement social me semble plutôt rassurante au moins sur la qualité des projets et de la gouvernance en termes de mixité sociale. Je dirais... enfin, c'est une question qui se posera par la suite, dans ce groupe IDF Habitat, il y a également une coopérative HLM, Coopimmo. La présentation de ce groupe et des 2 sociétés qui la composent est très claire.

Une coopérative est une société qui a décidé de mettre dans sa gouvernance une part de démocratie importante puisque c'est une voix un homme. Ce modèle nous semble très soutenable.

Je ne reviens pas sur l'exposé extrêmement clair de Mme le Maire qui a donné un certain nombre de chiffres qui montrent que la rénovation des logements est prise en compte, que le travail avec le personnel, même si une dizaine de personnes ne peut pas rentrer telle quelle ou ne devrait pas rentrer telle quelle dans la future société... La question qui se pose au-delà de tout cela, qui semble être réglée est : étant donné l'importance que revêt dans notre ville ce patrimoine, 20 %, comment allons-nous pouvoir travailler la mixité sociale ?

La réponse est donnée en partie par la commission d'attribution propre à Bagneux que la ville présidera et dans un outil qui s'appelle la commission sociale où Bagneux aura toute sa part.

S'agissant de l'importance physique du patrimoine dans la ville, pas uniquement des bâtiments mais aussi du foncier possédé par la Semaba, je pense qu'il est important de poursuivre, je ne sais pas comment, le travail de réflexion sur la manière dont le patrimoine, qui n'était pas celui de la ville mais celui de la Semaba, peut créer un véritable maillage de notre territoire. Il faut que nous puissions continuer avec IDF Habitat à avoir un rapport partenarial important pour la tenue de notre territoire. Je pense à tout ce qui est circulation douce, passage, travail sur les espaces verts.

On peut même espérer qu'il y ait des progrès car si, sur le territoire de la ville et ses espaces verts, on n'emploie plus du tout de produits phytosanitaires, ce n'était pas forcément vrai sur tout le territoire de la Semaba. Ces questions sont à travailler avec IDF Habitat.

Je pense que ce dernier ne peut pas penser comme un généreux donateur. J'ai suffisamment travaillé sur ce sujet, éclairée aussi par tout ce qui nous a été proposé en tant qu'élus grâce au

travail de Mme Boudjenah et de Mme le Maire, pour considérer le patrimoine de la Semaba très attractif. De plus, il permet à IDF Habitat de renforcer d'un seul bloc son propre patrimoine. Du coup, nous arrivons à une taille critique qui permettra au patrimoine de la Semaba de continuer d'exister alors qu'aujourd'hui on voit bien qu'une SEM, monocommunale, petite, ne peut plus continuer d'exister telle qu'elle l'a fait les années passées.

Il était effectivement temps de passer à une autre époque. Il n'y a aucune vente à la découpe, on ne se débarrasse pas de ce patrimoine social, on essaie de lui donner un coup de fouet, de le faire repartir et, surtout, de permettre aux locataires de continuer de vivre dans ces logements en ayant droit aux réparations nécessaires, avec tout de même un travail sur la non-augmentation des loyers et la possibilité de faire les travaux de rénovation quand ils doivent être faits pour que cet habitat continue d'être un habitat digne et durable.

Mme le MAIRE. - Merci.

Mme MOUTAOUKIL. - Quelques mots pour quelques rappels car nous avons déjà évoqué à plusieurs reprises ce dossier. Pascale Meker vient de rappeler que cela fait quelques mois que nous y travaillons. Ce dossier n'est effectivement pas totalement nouveau.

Les difficultés financières de notre SEM sont connues et archiconnues. Malheureusement, il faut bien le dire à un moment donné, ce n'était plus du tout soutenable pour notre ville.

Quand nous avons évoqué ce dossier à plusieurs reprises, nous avons dit que ce qui nous importait d'obtenir était de séparer les deux métiers. Nous y sommes parvenus grâce au travail mené entre nous mais aussi avec les personnels et les responsables administratifs de la SEM et les services de la ville. Le métier le plus déficitaire dans cette affaire était celui de la gestion locative sociale.

Clairement, on s'est rendu compte que nous avons à faire face à des difficultés dans le cadre de la SEM pour de multiples raisons sur lesquelles je ne vais pas m'étaler ici, mais dont notamment un problème de compétences que nous n'avons pas nécessairement. Il nous fallait donc trouver une solution.

On aurait pu espérer avoir un peu plus, par exemple, en matière de gouvernance, peut-être ne pas avoir cette année encore à mettre au budget 500 000 € pour les travaux. On aurait pu imaginer une solution plus favorable que celle proposée ce soir, il n'empêche que, et le Maire l'a rappelé dans son intervention, lorsque nous avons lancé l'appel à candidatures sur la base d'un cahier des charges afin que les entreprises et bailleurs intéressés puissent répondre à un certain nombre de critères mis en avant, 6 entreprises ont répondu. Au final, celle que nous retenons est celle qui nous satisfait le mieux sachant que nous n'avons pas non plus énormément de temps devant nous et qu'il est urgent de trouver une solution viable pour tout le monde.

On l'a rappelé, un certain nombre d'éléments a évidemment compté pour nous. Le Maire l'a dit dans son intervention, c'est d'abord et avant tout l'intérêt des habitants et de ceux qui logent aujourd'hui dans des résidences de la Semaba. 20 % de Balnéolais vivent dans des résidences de la Semaba, c'est important. Il fallait que cet aspect soit bien négocié. C'est ce que je crois que nous sommes parvenus à faire en obtenant que le repreneur n'augmente pas les loyers, en tout cas sur 2016 et, j'espère que, dans la négociation, on obtiendra que ce soit un peu plus pérenne.

Nous avons également obtenu le fait que la ville soit représentée dans la future gouvernance, ce qui n'était pas gagné non plus. Nous avons 2 postes d'administrateur. Or, au départ, ce n'est pas

du tout ce que l'on nous proposait. Nous avons dû batailler. Je trouve que nous sommes arrivés à quelque chose de tout à fait acceptable.

La présidence d'une commission d'attribution est très importante puisque, et Pascale Meker l'a dit, c'est une manière de garder une forme de maîtrise sur le peuplement des logements et donc sur la possibilité de continuer de travailler sur la mixité sociale qui est essentielle pour notre ville.

La présidence d'une commission sociale sera propre au territoire de Bagneux.

Tout cela pour dire que c'est aussi pour être au plus près des locataires qui peuvent rencontrer des difficultés. Il était important pour nous qu'il y ait une structure de proximité pour ces locataires, qu'ils puissent continuer à avoir des interlocuteurs sur Bagneux.

Enfin, le dernier point que je voudrais mentionner est celui du sort des personnels. Là aussi, je pense que nous sommes arrivés à une solution même si elle n'est pas aussi satisfaisante que nous l'aurions souhaité. Si nous avions pu, nous aurions gardé une SEM et si nous avions pu nous aurions pu mettre davantage de moyens. Ce n'était pas possible. Là aussi, je crois que nous sommes arrivés à négocier une sortie qui permette à l'ensemble de ce personnel de garder son activité et de continuer de travailler dans la structure qui sera mise en place.

Je pense que, malgré les difficultés rencontrées, objectivement, on peut considérer la solution proposée ce soir comme acceptable et satisfaisante compte tenu encore une fois d'où nous partons. C'est la raison pour laquelle nous la soutiendrons.

Mme le MAIRE. - Merci.

Mme HOURS. – Une question d'ordre technique, page 3, il est indiqué qu'IDF Habitat fait une offre d'acquisition et, dans la délibération, on nous parle de cession. Pourquoi ne nous parle-t-on pas de vente à partir du moment où il y a une offre d'acquisition ?

Mme BOUDJENAH. - Une cession est une vente.

Mme HOURS. - Non. Une cession peut être faite à titre gratuit, ce n'est pas une vente.

Mme le MAIRE. - Je pense que c'est lié au fait que l'on vous demande d'autoriser les représentants de la Semaba. Ce n'est pas le Conseil municipal de Bagneux qui vend mais le Conseil d'administration de la Semaba. La ville n'est pas propriétaire. Je pense que c'est pour cela que cela a été noté ainsi.

Mme CILLIERES. - Madame le maire, chers collègues, je tiens à dire au nom de mon groupe que je me réjouis que cet appel à propositions lancé par la ville il y a quelques mois se termine par l'accord qui nous est présenté aujourd'hui dans les conditions qui ont été exposées car, on l'a dit, c'était loin d'être gagné d'avance.

Par rapport aux premières interventions, je tenais à rappeler que c'était un appel à propositions auquel il y a eu des propositions de réponse. Peut-être peut-on regretter qu'aucune autre SA HLM d'autres villes ne se soit proposée, mais c'est parce qu'elles n'en ont pas. Ce n'est pas qu'une histoire de fil rouge, c'est aussi une question de partenariat avec des personnes qui partagent aussi nos ambitions pour le logement social.

Cette décision en tout cas a nécessité des mois de travail intense afin de trouver la meilleure solution pour les locataires, pour Bagneux et les salariés de la Semaba et la délibération dont nous discutons ce soir est d'une grande importance pour notre ville et son devenir.

Cet appel à propositions et les réponses que nous avons eues ont montré que Bagneux dispose d'un outil de gestion locatif de qualité malgré les difficultés. Ces 30 dernières années, la Semaba a en effet construit un patrimoine attractif, constitué notamment de petites résidences à taille humaine dans tous les quartiers de la ville. C'est un atout précieux, qui a fait le choix de l'innovation en matière d'aménagement urbain.

Avec cet accord, il est également question de protéger ce patrimoine locatif social puisque tous les logements de la Semaba resteront des logements sociaux. À l'heure où la crise du logement touche de plus en plus durement des milliers de familles dans notre pays, dans une ville populaire comme la nôtre, conserver une offre importante de logement social me paraît primordial.

L'accord trouvé avec IDF Habitat garantit aussi que ces logements ne soient pas vendus ni à la découpe ni pour des projets spéculatifs. En outre, il ne s'accompagnera pas de hausse de loyer pour les locataires déjà installés.

Ce rachat, c'est de fait un nouveau partenariat. C'est un bailleur déjà présent sur la ville et qui est dans une bonne situation financière, du coup, qui l'amène à vouloir à se développer davantage chez nous. Je le disais, on se marie la plupart du temps avec des gens avec qui on partage les mêmes valeurs et les mêmes combats. Cela me semble assez clair.

Ce partenariat est rassurant à plusieurs titres. Mme le Maire l'a dit, il permettra de ne pas avoir à recourir à la procédure avec la CGLLS, donc de préserver les finances communales. C'est important au regard des interventions que nous avons entendu sur le DOB tout à l'heure.

Je veux à mon tour saluer l'engagement des élus et particulièrement de notre Maire et de Yasmine Boudjenah qui ont œuvré à cet accord avec, comme cap, les intérêts des locataires et du personnel de la SEM et aussi les intérêts de notre ville pour conserver la maîtrise de l'habitat et de l'aménagement sur notre territoire car s'associer aujourd'hui à cette SA HLM, qui est dirigée par des collectivités locales et pas par le 1 % patronal, c'est nous permettre d'échapper aux fusions d'office HLM rendues obligatoires par la loi métropole pour les offices de moins de 5 000 logements.

Garder la maîtrise et préserver l'intérêt des locataires, voilà ce que nous voulons défendre en permettant à la ville d'être actionnaire de cette SA HLM et de participer pleinement à sa gouvernance.

Enfin, et c'est une attente forte et légitime des locataires à laquelle il nous faut répondre, IDF Habitat s'est aussi engagé à réaliser des travaux de réhabilitation sur le patrimoine à hauteur de 30 M€ sur 10 ans.

Ainsi clairement, ce rachat doit marquer un nouveau départ. C'est une manière pour nous de continuer à poursuivre nos engagements en faveur du droit au logement pour tous et en faveur d'une ville ouverte et accessible à toutes et tous.

Merci.

Mme BOUDJENAH. - Quelques réponses et éléments.

S'agissant de la dénonciation des méthodes, je suis un peu surprise, je crois que c'est Pascale Meker qui a parlé de transparence, je ne suis pas allée voir les documents transmis aux élus municipaux de Clichy par exemple, je ne suis pas sûre que, tout au long de la procédure, il y ait eu autant d'informations sur ce qu'allait devenir l'office de Clichy, mais ne polémiqons pas.

En tout cas, les membres du conseil d'administration, vous en avez un dans votre groupe, ont tous les éléments depuis plusieurs mois. Les difficultés financières de la Semaba et les procédures ont été données. Si, aujourd'hui, nous n'avons pu vous donner plus de précisions, c'est parce que les négociations et les modalités mêmes du transfert sont en cours.

Le Conseil d'administration de la Semaba va devoir se prononcer demain soir ... On n'en est pas encore au stade du protocole de transfert qui s'apparente à une promesse de vente pour répondre à la question de Françoise Hours sur ce sujet. On prend la décision d'aller vers une cession. Pour ce faire, on engage la procédure de négociation concrète.

Quelques précisions aux questions posées notamment par Saléha Gargari afin qu'il n'y ait pas de confusion. Si j'ai bien compris la question : IDF Habitat rachèterait une partie de l'actif et le passif lié à cette activité. Je ne crois pas qu'il faille prendre les choses de cette manière. Là, on va vers une vente en bloc du patrimoine locatif social de la Semaba. Sans vous assommer de chiffres, il faut retirer des 216,25 M€ du prix d'acquisition proposé par IDF Habitat, 34 M€ correspondant à des subventions que la Semaba a déjà touchées pour ses précédentes constructions, 15 M€ du transfert d'emprunt que la Semaba a contracté auprès de la CDC et 47 M€ de prêt que la Semaba a contracté auprès d'Action Logement donc auprès du 1 %.

Quand on fait la soustraction, il reste en arrondissant 120 M€. Ces 120 M€ vont permettre à la Semaba de rembourser par anticipation les prêts liés à l'activité locative. Dans ces 120 M€, environ 22 M€ devraient être dégagés sous réserve d'aller au bout sur la négociation précise avec IDF Habitat, mais ces 22 M€ devraient permettre à la Semaba de couvrir le stock de dettes passées qui sont à la source de nos difficultés financières. Je vous rappelle, on l'a dit plusieurs fois ici, qu'une des raisons essentielles de nos difficultés est que les dernières constructions que la Semaba a réalisées notamment liées à la convention de renouvellement urbain pour l'ORU du sud, donc pour la reconstitution des logements démolis dans le cadre de la démolition de la Barre des Tertres n'ont pas été suffisamment subventionnées.

L'écart s'est révélé au final extrêmement important du fait de la hausse du coût de la construction, du fait que les subventions n'ont pas été réactualisées dans le cadre de la convention ANRU, c'est une des raisons essentielles d'explication.

S'agissant des créances, nous sommes en discussion sur les modalités de transfert de la gestion. En général, dans ces occasions de transferts entre bailleurs, on applique le code de la construction et de l'habitat. Les créances locatives des locataires présents dans le patrimoine devraient faire l'objet d'un rachat par IDF Habitat à leur valeur nette comptable au moment du transfert effectif du patrimoine. C'est bien IDF Habitat qui sera sur ces créances. Quant à celles des locataires parties pour lesquelles une provision égale au montant des créances a déjà été comptabilisée dans les comptes de la Semaba seront revendues à IDF Habitat moyennant sans doute une décote avec l'accord d'IDF Habitat. Tout ceci est en discussion.

Sur la manière nous avons pu aboutir aux chiffres de la valorisation du patrimoine, et je crois que M. Rousseau et M. Zani ont posé la question plus spécifiquement sur le patrimoine qui appartenait auparavant à Icade, là, nous sommes sur une cession en bloc de logements sociaux entre bailleurs. Il n'y a pas d'estimations, nous n'avons pas fait passer ni d'agents immobiliers ni les Domaines. En général, on se base sur les capitaux restants dus, donc sur ce que l'on a encore à rembourser en emprunts, en tout cas, c'est sur cette base qu'IDF a travaillé sa proposition.

Pour ce qui est de l'allusion, et plus que de l'allusion d'ailleurs, du fil rouge et des villes à

direction communiste donc avec des majorités d'union de gauche dans ces villes, poursuivre une mission de logement social si proche de Paris dans des territoires où il y a beaucoup de projets et donc une pression sur le foncier qui a une incidence sur les logements sociaux est un vrai défi, de même que travailler ensemble à plusieurs villes pour garder une maîtrise de ce qui se passe sur nos territoires et donc ne pas faire que du patrimoine géré par le 1 %. Sur le territoire de la commune, à part la Semaba et Hauts-de-Seine Habitat, ce ne sont quasiment que des bailleurs qui se sont regroupés ou qui vont se regrouper derrière le 1 % ou Grand Paris Habitat. C'est donc la Caisse des Dépôts avec le Groupe SNI qui est derrière.

Avec la discussion que nous avons eue dans le point précédent sur le Débat d'Orientation Budgétaire, le logement n'est pas une compétence obligatoire des communes. Toutefois, nous faisons partie de ceux qui pensent qu'il est important de continuer à avoir une place malgré le fait que, financièrement, ce n'est pas facile à supporter. Il vaut mieux se mettre ensemble pour arriver à continuer de développer des politiques en matière de logement social qui reste de haut niveau, de qualité. Il vaut mieux essayer de le faire à plusieurs avec des conceptions fortes.

Par exemple, le bailleur IDF Habitat a la même conception que la Semaba sur le fait de ne pas vendre des logements sociaux ni aujourd'hui ni demain. Quand on voit le nombre de personnes en région parisienne qui attendent un logement social, pour certains depuis très longtemps, quand on connaît le déficit, nous partageons le fait qu'appliquer un supplément de loyer solidarité qui met en danger la mixité dans nos quartiers n'est pas acceptable. C'est d'ailleurs pour cela que, sur ce territoire, nous nous sommes battus pour obtenir la prolongation, jusqu'en 2020 pour l'instant, de l'exonération de l'application de ce SLS.

Nous partageons aussi, nous le ferons ensemble, une certaine attention à la communication et à la concertation avec les représentants des locataires que nous souhaitons conserver de manière très ténue.

Je voulais finir en disant un mot sur le personnel. À propos de ce que vous avez dit, Monsieur Zani sur : avant la vente à IDF Habitat, la réduction de 10 postes à la Semaba laisse augurer en gros que ce sera pareil après, il ne faut pas tout mélanger.

La réduction de postes importante qu'il y a eue avait précisément pour but d'affronter les difficultés financières importantes que la Semaba rencontrait. Une des pistes sur lesquelles nous avons travaillé est la réduction de coûts de gestion qui s'étaient révélés à l'époque trop élevés par rapport au nombre de logements gérés par la Semaba.

Au moment de l'acquisition des logements Icade en 2010, nous avons souhaité aussi avoir, pour répondre à la demande totalement légitime des locataires dans ce patrimoine, des effectifs qui puissent permettre « d'absorber » le mieux possible cette acquisition. Mais voilà, nous nous sommes tout de même aperçus qu'il fallait que nous ayons un nombre de personnel plus en rapport avec le nombre de logements que la SEM possède. C'est pour cela que nous avons travaillé à la réduction de ces effectifs.

Le but de la cession à IDF Habitat est que le personnel en place qui connaît le patrimoine et je pense notamment aux gardiens... La moitié des 50 salariés à la Semaba est constituée de gardiens, d'employés d'immeubles qui connaissent le patrimoine, les locataires qui, pour leur grande majorité, sont vraiment attachés à leur travail qui s'effectue parfois dans des conditions pas simples. Il serait complètement absurde de notre part de dire à IDF Habitat qu'il faut réduire les effectifs alors que, pour que le transfert se passe bien, on a plutôt intérêt à ce que le personnel

joue tout son rôle.

Dans les longues discussions et négociations que nous avons eues et que nous allons poursuivre jusqu'au bout sur la concrétisation, le maintien de l'emploi au maximum a été aussi l'une de nos boussoles car c'est important pour le personnel de la Semaba qui a vécu des mois difficiles en raison d'incertitudes, parce que les difficultés financières de la Semaba rejaillissent sur son quotidien, des choses qu'il ne peut pas faire, des réponses qu'il ne peut pas apporter aux locataires. La question de leur avenir y compris individuel se pose. Toutes ces questions, nous les avons travaillées de manière très précise et avec des ambitions que nous souhaitons concrétiser jusqu'au bout.

Un dernier mot pour les locataires, nous avons été jusque-là et le serons encore pendant quelques semaines dans une période d'incertitudes et de rumeurs diverses et variées. Cette cession à laquelle nous allons procéder offre finalement la garantie de la pérennité de leur logement social et celle, en nous mettant à plusieurs à l'intérieur d'IDF Habitat, de retrouver de la capacité à bien entretenir le patrimoine, à répondre aux demandes quotidiennes des locataires et donc à pouvoir rassurer aussi de ce point de vue. Je crois que c'est le message essentiel que nous allons leur faire passer rapidement, tout en insistant sur le fait que la ville non seulement ne va pas se désintéresser de l'avenir de ce patrimoine mais va même continuer à être pleinement en maîtrise et en décision sur l'avenir de ce patrimoine et donc pouvoir encore plus répondre aux locataires et à leurs attentes. C'est tout de même l'objectif principal que nous poursuivions, auquel nous vous proposons d'aboutir ce soir avec cette décision très importante.

Nous serons amenés à en reparler dans les futurs conseils municipaux, notamment au moment de la question de l'actionnariat qui n'est pas posée ce soir, d'ici à la fin du semestre notamment pour continuer à entériner ces discussions.

Mme le MAIRE. - Il est 23 h 30, je vous propose d'essayer... Allez-y Monsieur Zani.

M. ZANI. - Merci Madame. Je souhaiterais rétablir une petite vérité. Le 1 % patronal ne dispose pas en propre d'un parc immobilier. Tout à l'heure, il a été dit que l'on n'a pas proposé cela au 1 % patronal. C'est impossible car le rôle du 1 % patronal est le 1 % patronal comme son nom l'indique, pour l'achat immobilier, l'aide aux locataires, le 1 % pour les propriétaires bailleurs, pour les propriétaires accédant à la copropriété et les travaux éligibles, mais ils ne sont pas, comme Paris Habitat ou la Semaba puisque vous avez toujours un parc immobilier, propriétaires d'un ensemble immobilier. Ils ont des quotes-parts un peu partout mais ils ne disposent pas en propre d'un parc.

Mme BOUDJENAH. - Je ne sais pas si c'est moi qui suis visée, Monsieur Zani.

M. ZANI. - Non, vous, c'était cousu de fil rouge !

Mme BOUDJENAH. - On regardera dans le procès-verbal exactement de quelle phrase vous parlez et de qui vous parlez. Je ne voudrais pas répondre à la place du ou de la collègue concernée. J'ai juste envie de vous demander de vous renseigner. Le rôle du 1 % est en effet d'avoir des réservations, y compris dans le patrimoine de la Semaba, sur des logements. C'est tout à fait normal, c'est leur rôle. C'est pour cela qu'il collecte de l'argent, mais un certain nombre de bailleurs, dont plusieurs à Bagneux mais aussi plusieurs en région Parisienne ont comme actionnariat majoritaire des filiales du 1 % patronal. Je pense que c'est de cela dont on parlait.

M. ZANI. - Ils n'ont pas un patrimoine propre.

Mme BOUDJENAH. - Les actionnaires majoritaires possèdent un peu quand même ceux dont ils sont actionnaires majoritaires.

Mme le MAIRE. - Je propose de terminer sur ce point. Yasmine Boudjenah a été très complète dans sa réponse.

Je souhaiterais juste revenir sur l'avance des 10 M€ afin qu'il n'y ait pas de confusion. Cette avance porte sur la partie aménagement, pas sur celle que nous traitons ce soir. C'est pour cela que je vous ai dit que l'on avait lancé une étude sur l'aménagement et les options que pourrait prendre la ville, l'objectif étant que la ville puisse être remboursée de ces 10 M€, je l'espère dans les délais, ce à quoi nous travaillons. Je voulais le souligner à nouveau. Ce n'est pas l'objet de ce dont nous discutons ce soir.

Nous avons cette délibération à voter et le Conseil d'administration de la Semaba votera demain sur cette vente.

Je rappelle que les collègues qui siègent au sein de la Semaba ne prennent pas part au vote. Il s'agit de Yasmine Boudjenah, d'Alain Le Thomas, de Nadia Seisen, de Laurent Carteron, de Nourqua Balutch, de Djedjiga Oualli, de Pascale Meker, de Patrice Martin et d'Anna Adelaïde. Tous sont membres du Conseil d'administration de la Semaba.

Si certains de ceux-là ont un pouvoir, le pouvoir peut voter pour ou contre la délibération. Par exemple, si Mme Boudjenah a un pouvoir, elle s'abstiendra de voter pour elle, mais elle peut voter pour le mandat qu'elle a.

☞ VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE, 6 ABSTENTIONS (GROUPE BAGNEUX DEMAIN, GROUPE BAGNEUX VALEURS, MME HUET ET M. ZANI)

Mme le MAIRE. - Merci beaucoup.

C'était une question extrêmement importante, vous l'avez compris.

Compte tenu de l'heure, nous allons essayer d'aller plus vite sur les autres dossiers.

AMENAGEMENT URBAIN

TERRAIN SARRAIL

03 - INFORMATION SUR L'ENQUETE PUBLIQUE PREALABLE AU DECLASSEMENT DES DEUX VOIES COMMUNALES SITUEES SUR LE TERRAIN SARRAIL

04 - DECLASSEMENT DES DEUX VOIES COMMUNALES SITUEES SUR LE TERRAIN SARRAIL

05 - AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE PROPOSER EN PRIORITE LA CESSION AU PROPRIETAIRE DE LA PARCELLE ARN° 99, DE LA PORTION DU SENTIER DES SABLONS QUI JOUXTE SA PROPRIETE, SOIT 143,80 M² AU PRIX DE 125 000 €

Mme le MAIRE. - Je donne la parole à Yasmine Boudjenah.

Mme BOUDJENAH. - Concernant le terrain Sarrail dont nous avons parlé en commission aménagement, nous avons eu l'occasion de regarder les différents projets soumis aux habitants depuis le mois de juin dernier.

Concernant ce projet de requalification sur l'espace Sarrail à l'entrée de ville des Blagis, côté sud,

nous avons déjà procédé à plusieurs délibérations au Conseil municipal notamment pour l'ouverture d'une enquête publique préalable au déclassement de 2 voies communales comprises dans l'assiette du projet : le chantier des sablons et le chemin piéton qui longe une pizzeria.

L'enquête publique s'est déroulée comme prévu au mois de novembre. La fréquentation du public a été relativement importante. 8 observations ont été consignées sur le registre et le commissaire enquêteur s'est également vu remettre en main propre une pétition.

Les observations portaient plus sur le projet envisagé sur lequel je vais revenir brièvement que sur le déclassement. La ville a répondu au commissaire enquêteur par écrit. Ce dernier, vous l'avez eu dans les documents, a remis son rapport en émettant un avis favorable sans réserve au projet de déclassement des 2 voies communales tout en recommandant à la ville de poursuivre la concertation sur le projet envisagé. Cela conforte tout à fait la démarche que nous avons commencée puisqu'il y a eu une première réunion publique le 8 juin avec l'objectif d'aller à un projet bien inséré préservant l'ouverture vers le paysage, maintenant une forte présence végétale en respectant les gabarits mitoyens de ce périmètre où il y a du pavillonnaire et du petit collectif et en faisant en sorte que les espaces publics notamment sur la rue la Fontaine très en pente quand on monte des Blagis puissent gagner en confort et sécurité notamment pour les piétons.

Le 9 novembre, une deuxième réunion publique a permis de proposer des améliorations du projet. Je pense notamment à une sente qui, auparavant, était en impasse et qui maintenant permet, dans le projet, de rejoindre la rue du général Sarrail à l'avenue de Bourg-la-Reine.

Le 28 janvier dernier, nous avons fait une troisième réunion publique avec encore des améliorations.

Pour rappel, vous l'avez dans le rapport, nous sommes sur un programme qui comprend 149 logements dont une partie en social, 32, et en intermédiaire, 16, qui serait donc construit avec le bailleur Domaxis, les autres logements, soit 100, seraient en accession à la propriété, le tout sur 3 lots.

Nous aurions également un local d'activités dans lequel nous pourrions permettre l'installation, par exemple, d'un cabinet médical. Enfin, aspect très qualitatif du projet, 2 poches de jardins partagés de près de 400 m² au total permettraient de poursuivre ce qui existe déjà à proximité immédiate avec l'expérience des jardins potagers de Bagneux, à savoir l'élargissement à l'accès à ces jardins partagés.

Nous avons fait évoluer le projet notamment sur des questions de façade du bâtiment qui est à l'angle de la rue la Fontaine et de l'avenue du général Sarrail. Nous avons supprimé une entrée/sortie de parking prévue sur cette rue qui avait soulevé, à juste titre je pense, beaucoup d'inquiétudes quant à une augmentation de la circulation dans cette rue pavillonnaire en sens unique depuis peu. Je pense que nous avons fait évoluer le projet de manière intéressante, de façon à le rendre plus qualitatif. Même si Nadia Seisen, Pascale Meker et moi-même avons reçu les riverains les plus directs, il subsiste des interrogations voire des critiques sur ce projet.

Puisque nous sommes sur un espace qui, aujourd'hui, n'est pas construit, il faut se projeter sur un futur projet même si, et on l'a rappelé à chaque réunion publique, c'est une réserve foncière que la ville avait acquise il y a de longues années. Cet espace a accueilli beaucoup de manifestations municipales, festives notamment, mais c'est bien une réserve foncière, c'est donc bien un investissement public financier que la ville a fait à cet endroit.

Je fais référence au débat d'orientation budgétaire que nous venons d'avoir, il est important que cette réserve foncière puisse contribuer à équilibrer notre budget 2016 tout en réalisant un projet intéressant pour cette entrée de ville qui n'est pas très qualitative pour l'entrée dans Bagneux.

Je termine sur l'information suivante : dans les délibérations que nous devons adopter ce soir, il y a le fait qu'une partie du sentier des Sablons doit être proposée, à la suite de l'enquête publique qui a eu lieu, au propriétaire riverain, conformément au code de la voirie routière. Ce propriétaire riverain dispose d'un droit de priorité pour acquérir la portion du chemin au droit de sa propriété, soit 143,8 m². La valeur vénale de l'emprise partielle à céder est estimée à 125 000 €. Ce propriétaire a un mois pour répondre. S'il ne se porte pas acquéreur, la vente de l'ensemble de l'assiette foncière pourra ensuite se faire avec le promoteur Cogedim Imestia avec qui nous travaillons sur ce projet immobilier.

Mme le MAIRE. - Merci à Yasmine Boudjenah. Je sais que cela a été abordé en commission municipale. Y a-t-il des questions ou des remarques ?... Non.

Concernant la délibération n° 3, information sur l'enquête publique préalable au déclassement des 2 voies communales situées sur le terrain Sarraïl, nous avons à prendre acte de l'avis favorable.

Il est pris acte de l'avis favorable à l'unanimité.

☺VOTE : LA DELIBERATION N° 4 EST ADOPTEE, MOINS 3 ABSTENTIONS (GROUPE BAGNEUX VALEURS ET M. ZANI)

☺VOTE : LA DELIBERATION N° 5 EST ADOPTEE, MOINS 3 ABSTENTIONS (GROUPE BAGNEUX VALEURS ET M. ZANI)

COMMISSION D'INDEMNISATION AMIABLE TRAVAUX LIGNE 15 ET LIGNE 14

06 - DESIGNATION REPRESENTANTS DE LA COMMUNE DE BAGNEUX

Mme le MAIRE. - Les travaux de la ligne 15 sont ceux de la ligne du Grand Paris.

Nous avons nos représentants à désigner. Il vous est proposé Roberto Romero comme titulaire à la délégation du commerce et M. Bruno Tuder à la délégation des transports son suppléant.

Les commerçants qui auront des baisses de chiffre d'affaires ou des difficultés liées aux travaux pourront faire appel à cette commission.

Nous passons au vote.

☺VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE, MOINS 3 ABSTENTIONS (GROUPE BAGNEUX VALEURS ET M. ZANI)

SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

SIGIEF

07 - MODIFICATION DES STATUTS DU SIGIEF

Mme le MAIRE. - Cette modification est en lien avec la mise en place de la métropole et du territoire.

Il vous est proposé d'adopter cette modification des statuts.

Y a-t-il des remarques sur ce point ?... Non.

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

Mme le MAIRE. - Je vous remercie.

CITOYENNETE ET VIE DES QUARTIERS

ANIMATION GLOBALE ET COORDINATION ET ANIMATION COLLECTIVE FAMILIALE

08 - APPROBATION DES CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC LA CAF DES HAUTS-DE-SEINE, RELATIVES AUX PRESTATIONS DE SERVICE « ANIMATION GLOBALE ET COORDINATION » ET « ANIMATION COLLECTIVE FAMILLE » DES DEUX CENTRES SOCIAUX ET CULTURELS – APPROBATION DES AVENANTS AUX CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC LA CAF MODIFIANT LE MODE DE CALCUL DE LA PRESTATION DE SERVICE « ANIMATION COLLECTIVE FAMILLE - AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE LES SIGNER

Mme le MAIRE. – Nous avons donc trois délibérations. Je propose de ne pas entrer dans le détail sauf s'il y a des questions.

Il n'y en a pas.

Je passe aux votes.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

ÉDUCATION

CARTE SCOLAIRE

09 - REVISION DE LA SECTORISATION SCOLAIRE DU PREMIER DEGRE DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC A BAGNEUX

Mme le MAIRE. - Je n'entre pas dans le détail, Mme Talla complétera s'il y a des questions.

Compte tenu de la prévision d'évolution des effectifs scolaires du premier degré sur la commune, des programmes urbains de la ville et de la démographie naturelle de la commune, nous avons retravaillé la carte scolaire avec la volonté d'augmenter le nombre de dispositifs de scolarisation des enfants de moins de 3 ans auxquels notre ville peut prétendre compte tenu de la situation sociale de ses habitants.

Ce travail a permis d'estimer les besoins à venir de 83 classes pour les 10 prochaines années, la construction de 3 groupes scolaires dont 2 que nous souhaiterions livrer à la rentrée de septembre 2019 : celui du nord de la ville et celui du centre de la ville et une troisième école de 20 classes sur le site des Mathurins à l'horizon de 2023.

Compte tenu de ces constructions, l'idée serait que l'école maternelle Henri Barbusse, une toute petite école de 4 classes, contre 3 au début vous vous rappelez, que l'on ne peut pas agrandir, puisse à terme ne plus être une école, d'autant qu'elle n'est pas rattachée à un groupe scolaire élémentaire, ce qui est aussi source de conflits et de difficultés pour les familles qui doivent

amener le petit à Henri Barbusse et parfois le grand à Paul Vaillant Couturier. Nous fermerons par ailleurs l'école Châteaubriant du fait de la réalisation de l'école du quartier nord. Cette école en préfabriqué avait été construite de manière provisoire, du provisoire qui a 30 ans. Même si nous l'entretenons régulièrement, cette école ne peut pas rester dans cet état, vous le voyez bien. La nouvelle école a donc pour mission d'intégrer également ces enfants.

Nous vous proposons de délibérer ce soir sur le rattachement des rues à chacun des secteurs scolaires dans la réorganisation. Je précise qu'un travail a été réalisé avec les enseignants, l'inspectrice de l'Éducation nationale et les directeurs d'école de la ville et qu'il y a eu 3 réunions avec les parents d'élèves le samedi matin pour discuter avec eux de ce dossier.

On l'approuve, là, mais vous avez compris que ce n'est pas pour une mise en place immédiate. Cela permet aux familles qui veulent scolariser leurs enfants d'être informées par anticipation du fait qu'à partir de septembre 2019 il y aura une nouvelle réorganisation et affectation des enfants dans ces groupes scolaires et d'en tenir compte d'ores et déjà dans la scolarisation des enfants.

Mme MOUTAOUKIL. - Il est tard, aussi je vais aller vite. Je trouve cette délibération extrêmement importante car elle va permettre, il faut insister sur cela, aussi aux enfants aujourd'hui scolarisés dans la ville de Bagneux de bénéficier de ce travail de sectorisation puisqu'ils pourront eux aussi fréquenter de nouvelles écoles. Au fond, c'est aussi une manière de dire que les nouvelles écoles que l'on va construire, notamment par exemple dans le parc Robespierre, du fait de ce redécoupage, ne bénéficieront pas qu'aux nouveaux enfants qui arriveront avec leur famille dans les nouveaux logements que l'on va construire. C'est aussi une manière de favoriser la mixité sociale à laquelle nous tenons tant. Je tenais à marquer ce point et féliciter les services qui ont travaillé avec les élus sur cette sectorisation car ce n'est jamais simple.

Mme le MAIRE. - Ce travail a été bien sûr mené par Irène Talla avec le service éducation, le directeur et les parents d'élèves. C'est un travail important.

Nous passons au vote.

☞ VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE, 3 AVIS CONTRAIRES (GROUPE BAGNEUX VALEURS ET M. ZANI)

Mme le MAIRE. - Je vous remercie.

PETITE ENFANCE

PRESTATION DE SERVICE DU LIEU D'ACCUEIL ENFANTS-PARENTS

10 - ACCEPTATION DE L'AVENANT A LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT A PASSER AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DES HAUTS-DE-SEINE RELATIF AU LIEU D'ACCUEIL ENFANTS-PARENTS ET AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE LE SIGNER

Mme le MAIRE. - Je vous propose de ne pas entrer dans le détail.

Y a-t-il des questions ou des remarques ?...

(Aucune.)

Nous passons au vote.

☛ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

CULTURE

11 - ACCEPTATION DE LA CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS A PASSER AVEC L'ASSOCIATION « LE PLUS PETIT CIRQUE DU MONDE – CENTRE DES ARTS DU CIRQUE ET DES CULTURES EMERGENTES » ET AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE LA SIGNER

Mme le MAIRE. - Le bâtiment construit appartient à la commune. La gestion du bâtiment est associative. Nous conventionnons pour une période de 12 ans avec l'association du Plus Petit Cirque du Monde. Cette convention a pour objectif de redonner les droits et devoirs de chacun. Il y a également des éléments financiers dedans. Je n'entre pas dans les détails vu l'heure tardive, mais c'est l'aboutissement d'un travail avec l'association qui nous permet de bien clarifier les rôles de chacun.

M. ROUSSEAU. - Un point, je serai très court sur ce sujet. Notre groupe n'a pas changé d'avis sur Le Plus Petit Cirque du Monde. Nous nous posons la question suivante : pourquoi une convention aussi longue, 12 ans ? La contribution annuelle s'élève à 163 K€. Cela coûte cher à la longue.

M. ZANI. - 163 000 € surabondamment accordés encore au Plus Petit Cirque du Monde... pourquoi pas ! S'adjoignent aux nombreuses subventions accordées des locaux mis à la disposition de façon pérenne et ponctuelle. Le rapport locatif de cet avantage en nature n'est pas chiffré, ce qui a pour effet de minimiser l'aide financière accordée au PPCM. Merci d'admettre que la commune a répondu favorablement et de manière constante aux demandes de subventions du PPCM que ce dernier a présentées. Est-ce que la commune a répondu favorablement - c'est une question bien sûr - de manière constante et pérenne à toutes les associations à caractère social de notre ville ?

Merci.

Mme le MAIRE. - Y a-t-il d'autres interventions ?...

C'est une convention sur 12 ans car elle doit être assez longue pour ne pas revenir dessus de manière récurrente car on confie à l'association la gestion et l'animation du projet artistique pédagogique du Centre des arts du cirque. Premier point.

Deuxième point, je pense qu'il est mentionné à la page 8 de la convention que la valeur locative est de 212 000 € annuels. Vous pouvez trouver extravagant la subvention de 163 000 €.

M. ZANI. - J'ai dit : « pourquoi pas ! ».

Mme le MAIRE. - En matière de développement culturel, de projets et de nombre de bénéficiaires de ce projet, franchement, c'est une somme très raisonnable. Je pense qu'il faut au contraire aider au développement du Centre des arts du cirque qui est construit. Je voudrais souligner que, depuis l'ouverture, je ne sais pas si vous avez eu l'occasion de le regarder, en termes de médias, médias audiovisuels ou médias papier, le nombre d'articles et d'interventions dans la presse pour montrer l'originalité, la spécificité et la qualité de ce projet est extrêmement important. Il y a énormément de production sur l'originalité du projet engagé par le Plus Petit Cirque du Monde. Je crois que nous n'avons qu'à nous en féliciter. Cela me conforte dans l'idée que nous avons eu raison de faire le choix d'un équipement culturel de grande qualité au cœur du quartier des Tertres et des Cuverons, un quartier populaire. Je vous rappelle que le processus

engagé il y a 23 ans avec l'association a commencé par quelques bénévoles dans un gymnase pour arriver aujourd'hui à un projet d'une très grande qualité. Je pense qu'il nous faut le soutenir.

Je voulais par ailleurs vous donner une information en marge de la discussion de ce soir qu'il me semble important que vous ayez. La salle de danse du Centre des arts du cirque s'appellera désormais salle de danse Lola Ouzounian, en hommage à la plus jeune victime du Bataclan. Elle a été élève pendant 4 ans de l'école du cirque de Bagneux. En accord avec l'école, la ville et la famille bien évidemment, la salle de danse prendra le nom de Lola Ouzounian, c'est ce que souhaitaient les parents. Je vous rappelle que les grands-parents sont des Balnéolais de très longue date. Je comprends que l'opposition ne souhaite pas soutenir cette association. Je voulais simplement vous donner cette information.

Je mets aux voix.

☞VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE, 3 ABSTENTIONS (M. ZANI ET GROUPE BAGNEUX VALEURS) ET 3 AVIS CONTRAIRES (GROUPE BAGNEUX DEMAIN ET MME HUET)

TARIFS

JEUNESSE

12 - FIXATION DES TARIFS SPECTACLES DE LA DIRECTION DE LA JEUNESSE A COMPTEUR DU 22 FEVRIER 2016

Mme le MAIRE. - Je vous propose de passer rapidement sur cette délibération. Vous avez les tarifs. Ils vont de 5 à 10 € en gros selon l'âge et le coût des spectacles.

M. ZANI. - Vous considérez je vous cite : proposer des tarifs en fonction de l'âge, de la situation personnelle des participations, mais excluez de votre grille tarifaire les personnes retraitées, même si je comprends que cette fixation des tarifs émane de la direction de la jeunesse. Faudra-t-il pour ce faire une direction de la vieillesse ? Merci.

Mme le MAIRE. – Monsieur Zani, je pense que vous avez mal regardé. Il y a un tarif adulte : plus de 25 ans.

M. ZANI. - Entre 25 et 65. Après...

Mme le MAIRE. - Vous avez vu les prix ?! C'est 10 € maximum pour un spectacle.

M. ZANI. – 26 ans, ce n'est pas être retraité Madame.

Mme le MAIRE. - Au-delà de 25 ans, c'est 8 ou 10 € maximum le spectacle. Cela reste très raisonnable.

Mme MOUTAOUKIL. - Il y a jusqu'à 12 € car c'est par rapport au prix du spectacle. Honnêtement, on était dans une tarification pas très facile d'accès. Là au moins, cela clarifie les choses et, honnêtement, cela reste encore très accessible même pour des petits retraités, Monsieur Zani.

Mme le MAIRE. - C'est surtout que ce sont des spectacles jeunesse. Je ne suis pas sûre que beaucoup de retraités viennent voir ce genre de programmations, mais c'est possible. Ils pourront rentrer. On les accueillera volontiers.

M. ZANI. - Je peux ?!

(Rires...)

Mme le MAIRE. - Vous serez invité, Monsieur Zani, avec plaisir.

M. ZANI. - C'est gentil.

Mme le MAIRE. - Nous passons au vote.

☞VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

Mme le MAIRE. - Merci.

CENTRE MUNICIPAL DE SANTE

CREATION D'UN CONSEIL LOCAL DE SANTE MENTALE

13 - ACCEPTATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE GROUPE HOSPITALIER PAUL GUIRAUD, L'AGENCE REGIONALE DE SANTE ET L'ETABLISSEMENT PUBLIC DE SANTE ÉRASME POUR LA CREATION D'UN CONSEIL LOCAL DE SANTE MENTALE ET AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE LA SIGNER

Mme le MAIRE. - C'est important. Nous en précisons sa composition, les moyens mis en œuvre et les dispositions financières. Je pense qu'il est bien que nous puissions mettre cela en place dans notre ville avec les partenaires qui interviennent sur le territoire, l'hôpital Paul Guiraud et l'ARS évidemment.

☞VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

CONVENTION DE FINANCEMENT DE REMBOURSEMENT DES VACCINS

14 - ACCEPTATION DE LA CONVENTION DE FINANCEMENT DE REMBOURSEMENT DES VACCINS A PASSER AVEC LA CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE DES HAUTS-DE-SEINE ET AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE LA SIGNER

Mme le MAIRE. - Nous passons au vote.

☞VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

PERSONNEL

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

15 - CREATION D'UN EMPLOI DE MEDECIN DE 1^{ERE} CLASSE A TEMPS NON COMPLET A HAUTEUR DE 17 HEURES HEBDOMADAIRES POUR LA DIRECTION DE LA PETITE ENFANCE

Mme le MAIRE. - Nous passons au vote.

☞VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

16 - CREATION D'UN EMPLOI D'ATTACHE – COORDONNATEUR ADMINISTRATIF DE LA PETITE ENFANCE – POUR LA DIRECTION DE LA PETITE ENFANCE

Mme le MAIRE. - Nous passons au vote.

☞VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

VOEU

18 - VŒU DE LA MAJORITE MUNICIPALE CONCERNANT LA CONDAMNATION DE PRISON A L'ENCONTRE DE 8 MILITANTS SYNDICAUX DE GOODYEAR

Mme le MAIRE. - Ce vœu présenté par la majorité municipalité concerne la condamnation de prison à l'encontre des 8 militants syndicaux de Goodyear. Nous vous proposons d'adresser un vœu pour demander l'arrêt des poursuites contre ces 8 militants syndicaux.

Je vous rappelle que l'entreprise a elle-même demandé l'abandon des poursuites.

Évidemment, ils ont séquestré pendant 30 heures, enfin... retenu pendant 30 ou 32 heures le DRH, sans violence. Je rappelle que c'était suite à un plan social à Amiens de plus de 1 100 salariés presque 1 200. Nous trouvons qu'il y a un peu deux poids et deux mesures. Il faut que ces syndicalistes soient relaxés, ce ne sont ni des criminels ni des délinquants.

M. ROUSSEAU. – Mon groupe ne souhaite pas s'associer à ce vœu. Nous n'y prendrons donc pas part puisque nous n'avons pas tous les éléments, même si évidemment comme chacun nous avons suivi les médias. Comme nous n'avons pas tous les éléments, nous ne souhaitons pas participer.

M. ZANI. – Pareillement, je ne participerai pas au vote pour la simple et unique raison que, personnellement, il m'est difficile d'émettre un avis pertinent sur cette affaire car je n'ai pas accès au dossier comme tout à chacun. Cependant, les quelques éléments à notre connaissance à tous me permettent le constat préliminaire suivant :

Sur le volet social : une entreprise qui ferme ses portes est un drame collectif.

1 143 salariés qui se retrouvent du jour au lendemain sans emploi est une catastrophe pour 1 143 familles auxquelles s'ajoutent 6 millions de chômeurs officiellement comptabilisés dans notre pays et pour lesquels aucune pétition ne circule.

Une parenthèse à ce sujet, à défaut de réduire le nombre de chômeurs, le gouvernement n'a pas trouvé mieux que de projeter de lui supprimer son accent circonflexe. Le même sort sera réservé pour l'allègement de l'impôt.

Concernant le volet judiciaire : le conseil municipal est un peu dépassé par ce débat. Pourquoi ? Parce qu'une décision de justice vient d'être rendue en premier ressort, donc elle est susceptible de toutes les voies de recours dont dispose chaque condamné. Donc attendons, sereinement, que toutes les voies de recours soient épuisées.

En effet, j'entends dire à répétition, un peu partout, que l'entreprise Goodyear et les deux cadres séquestrés ont retiré leur plainte. Il faut savoir que le fait qu'une victime retire sa plainte n'entraîne pas automatiquement l'extinction des poursuites. Le procureur de la République dispose de l'opportunité de poursuivre l'auteur des faits sauf dans deux cas nous précise le code de procédure pénale :

- Si le retrait de la plainte fait suite à une composition pénale ou une médiation, entre les parties, réalisée avec l'accord du procureur,
- Si l'infraction concerne une atteinte à la vie privée, une injure ou une diffamation, ce qui n'est pas le cas de séquestration retenue dans ce dossier. Ceci n'empêche pas ma solidarité avec le personnel licencié.

Le prospectus que l'on vient de nous remettre à l'entrée, le syndicat CGT de la ville est un exemple de revendication syndicale. Les problèmes énumérés sont réels et nombreux et, pourtant, aucun de nous n'a été séquestré ou molesté. Cette façon de venir au soutien des autres requiert mon total soutien.

Je vous remercie.

Mme GARGARI. - Dans cette affaire, des choses me gênent. L'affaire est entre les mains de la justice et l'acte de séquestration est condamnable. On ne peut pas approuver cet acte même si la cause est réelle et justifiée. Face à la crise actuelle, on peut craindre la multiplication de dérapages et on l'a vu avec les salariés d'Air France. Vous comprenez qu'il est très complexe de soutenir ce vœu.

Notre groupe soutient l'action syndicale qui a fait évoluer les conditions sociales des salariés. Par contre, nous ne prendrons pas part au vote pour les raisons exposées ci-dessus.

Merci.

Mme HOURS. - Ce vœu nous associe à la pétition qui a été diffusée sur le marché de Bagneux par le parti communiste.

Que dit cette pétition ? Cette pétition affirme que le gouvernement je cite : « veut mettre les procureurs et les forces de police au service des grands groupes pour préciser toute résistance à la destruction des emplois et de l'industrie ».

Oui, la sanction prononcée contre des ouvriers qui ont perdu leur emploi, des ouvriers victimes de délocalisation dont on ne dira jamais assez combien elle détruit industriel français, oui, cette sanction est particulièrement disproportionnée, mais pour autant, le texte de cette pétition accuse directement le Gouvernement et donc dit en substance que Mme Taubira, Garde des Sceaux, aurait dicté à un Procureur la décision qu'il devait prendre.

Ce texte présente les juges comme des marionnettes au service des procureurs, eux-mêmes marionnettes au service de Mme Taubira, elle-même marionnette au service de M. Valls, lui-même marionnette au service de M. Hollande, lequel serait la marionnette des patrons de Goodyear. C'est inepte et c'est absurde.

Je dis non, non, nous ne vivons pas sous le régime de Vichy si bien évoqué dans le film section spéciale de Costa Gavras que la chaîne Arte a diffusé hier, malgré ce que d'aucuns voudraient nous amener à croire dans des débats récents à l'Assemblée Nationale.

Non, je n'appellerai pas à faire reculer Hollande et Valls comme le voudrait cette pétition car ils ne sont pas en cause dans ce jugement parce que, oui, la justice est indépendante en France même quand ses conclusions ne nous plaisent pas.

Oui, nous vivons dans un pays démocratique où l'institution judiciaire fonctionne de manière indépendante et, dans un pays démocratique, les décisions de justice se combattent par l'action en justice et non je cite : « par la démonstration de force », donc je n'approuve pas ce vœu et je m'abstiens.

Mme MEKER. - Pour revenir juste sur ce qu'a dit M. Zani, je trouve sa vision sur la solidarité un peu curieuse car il se dit être solidaire avec les employés et le syndicat Goodyear mais, pour autant, son vote ne le montrera pas. C'est un peu la même chose pour Mme Gargari.

On peut parler de violence. Effectivement, il est question de violence dans ce vœu. Quelle

violence ? M. Zani l'a bien souligné : la disparition de 1 143 emplois, c'est tout de même extrêmement violent, y compris pour les familles et, sans aller jusqu'aux 6 millions de chômeurs pour le territoire où cela se passe. Effectivement, il y a eu réaction des syndicats. Ben que les personnes, les cadres retenus sans violence, disons séquestrés mais retenus sans violence il faut tout de même le noter et l'entreprise elle-même aient retiré leur plainte, même si on connaît tout l'argumentaire de droit, le Procureur de la République, en toute indépendance mais représentant tout de même l'État, demande une sanction pénale est totalement inédit dans ce pays.

Il y a tout de même quelque chose qui se passe et violence pour violence, je trouve que, pour le coup, le réquisitoire du Procureur de la République est extrêmement violent. Personnellement, je ne le comprends absolument pas.

M. CARTERON. - Je voudrais d'abord rappeler que la pétition « L'appel des Goodyear » lancée par la CGT a recueilli, en moins d'un mois, 157 748 signatures. Parmi les signataires, il y a de très nombreuses personnalités du monde artistique comme Ariane Ascaride, Richard Bohringer, Bernard Lavilliers, Philippe Torreton, etc. également des personnalités politiques, syndicales, des personnalités représentant la Ligue des droits de l'homme, des élus, des députés du PS, du parti communiste, du parti de gauche, d'Europe Écologie les Verts, des secrétaires généraux de diverses confédérations syndicales, etc. je ne cite pas tout le monde.

Alors que dit cette pétition ? Elle dénonce le fait que, pour la première fois depuis 50 ans, le ministère public d'un gouvernement de la cinquième République a requis des peines de prison ferme contre des syndicalistes pour avoir participé avec des salariés à des actions en vue d'empêcher la fermeture de leur usine.

En effet, plus de 2 ans après les faits, 8 anciens salariés de l'usine Goodyear à Amiens qui avaient retenu durant 30 heures 2 cadres de leur entreprise menacée de fermeture ont été fixés sur leur sort mardi 12 janvier dernier.

Ils ont été condamnés par le tribunal correctionnel d'Amiens à 2 ans de prison dont 15 mois de sursis assortis d'une mise à l'épreuve de 5 ans. C'est totalement inacceptable. Dénonçant une décision injuste et la volonté de faire un exemple, les prévenus ont d'ailleurs décidé de faire appel.

Pour rappel, mais cela a déjà été dit, le Directeur des Ressources Humaines ainsi que le Directeur de la production avaient été retenus pendant 30 heures dans les locaux de l'usine mais sans violence, l'usine de pneumatique, que plusieurs dizaines de salariés avaient occupée, avant de les laisser partir.

Les 2 hommes ainsi que l'entreprise avaient renoncé à leur plainte mais le Parquet avait décidé de poursuivre les anciens salariés. Tout cela se passait dans un contexte d'extrême tension où pendant 7 ans, les salariés se sont mobilisés pour éviter la fermeture d'un site industriel d'un grand Groupe qui faisait, dans le même temps, 2,5 Md€ de profit par an et qui a reversé à ses actionnaires 800 M€ de dividendes l'année même de la fermeture.

Pour mémoire aussi, à ce jour encore, une grande partie des ex-Goodyear n'a toujours pas retrouvé d'emploi et, parmi eux, 8 se sont suicidés. À la barre, tous les prévenus ont évoqué un coup de colère face à une Direction qui n'apportait aucune réponse à la détresse sociale dans laquelle se trouvaient les salariés de cette entreprise de 1 173 employés menacée de fermeture.

La sévérité totalement inédite de la peine est incompréhensible. Pour beaucoup, elle n'est pas une

simple décision de justice. Comme le dit l'un des condamnés, le gouvernement a voulu faire de nous un exemple et dire aux gens : « faites attention, si vous vous battez pour votre boulot, regardez ce qui peut vous attendre », c'est ce que déclare l'un des condamnés et non pas le texte de la pétition.

Pour l'avocat des 8 de Goodyear, ce jugement est, je cite : « manifestement le résultat d'une opération politique. Les personnes condamnées l'ont été du fait de leur statut de syndicaliste. On ne peut pas dissocier ce jugement du recul sans pareil des acquis sociaux décidé par le gouvernement ». C'était la citation de l'avocat.

Difficile en effet de ne pas penser aux déclarations fulgurantes de M. Macron - tantôt recadrées par M. Valls tantôt non - sur la nécessaire réforme du code du travail, sur l'inéluctable abandon des 35 heures, sur l'inévitable priorité à accorder aux accords d'entreprise dérogatoires à la loi ou bien encore sur le fait de soumettre à des référendums internes aux entreprises des acquis sociaux des salariés comme la compensation des heures supplémentaires ou la majoration des heures travaillées de nuit, car au-delà du cas des Goodyear, c'est bien la question de la pérennité des droits acquis de haute lutte par les salariés, par le mouvement social, par le mouvement ouvrier au cours du 20^e siècle qui est posé.

Dans une ville comme la nôtre où la tradition ouvrière a marqué la géographie même de la ville, je pense à l'histoire du site des Mathurins, où elle a forgé les valeurs de plusieurs générations de Balnéolais, on ne peut pas y être insensible, c'est ce que dit le vœu qui nous est proposé ce soir et c'est pour cela que notre Groupe le soutiendra.

Je vous remercie.

M. ROMERO AGUILA. - Je vais essayer d'être bref car les choses ont été dites. La question centrale dans cette affaire est la disproportion absolue de ce qui s'est passé. Malheureusement, cela a une dimension politique indéniable dans un moment où le rapport de force entre le salariat et les grandes entreprises est en défaveur complète des salariés. C'est pour cela que l'on ne peut pas accepter ce qui s'est passé.

Après, je finirai par-là, on peut être pour ou contre l'indépendance du Parquet, mais l'indépendance du Parquet est un des engagements de notre Président de la République et il lui reste quelques mois pour le mettre en œuvre.

Mme MOUTAOUKIL. - Je voulais dire que j'étais d'accord avec tout jusqu'à la fin de l'intervention de mon collègue.

(Rires...)

Ce vœu a suscité beaucoup de débats au sein de notre groupe en tout cas et nous l'illustrons encore aujourd'hui avec nos interventions. Je ne sais pas ce qu'il en a été au sein des autres groupes.

Cela étant, je rejoins aussi ceux qui considèrent que la sanction est disproportionnée. Ce qui nous a décidés dans notre grande majorité à soutenir ce texte, c'est le fait qu'il mette clairement en évidence cette disproportion. Il faut surtout avoir en tête la violence, la brutalité de la perte de son emploi et du fait de se retrouver sans rien du jour au lendemain. On peut imaginer que cette violence est aussi, peut-être même davantage, brutale que celle d'avoir à séquestrer quelqu'un, en sachant qu'ici, et cela a été dit et rappelé, que les deux personnes séquestrées ont décidé de retirer leur plainte. Je pense que c'est aussi un élément important qui nous a, pour une majorité d'entre

nous, décidé de soutenir ce texte.

Mme le MAIRE. - Il m'appartient de vous faire voter.

M. ROUSSEAU. - On ne participe pas.

☛VOTE : LE VOEU EST ADOPTE, MOINS 1 ABSTENTION (MME HOURS) ET 6 NPPV (GROUPE BAGNEUX DEMAIN, GROUPE BAGNEUX VALEUR, M. ZANI ET MME HUET)

Mme le MAIRE. - Je vous fais un petit retour en arrière si vous le voulez bien. Mme Seisen qui est vigilante m'a fait remarquer que j'avais oublié de vous faire voter, dans le cadre des délibérations sur le personnel, la délibération suivante : création d'un emploi de conseiller principal de 2^{ème} classe des activités physiques et sportives assurant les fonctions de responsable de la vie associative.

Je mets aux voix.

☛VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

Mme le MAIRE. - Je vous remercie d'être restés tous aussi longtemps.

Le prochain Conseil municipal est prévu le 29 mars.

(La séance est levée à 00 h 20.)